

■ Introduction

Lexicographie, métalexigraphie, dictionnairique

Le terme **lexicographie** a couramment deux acceptions.

- 1) La confection des dictionnaires : choix des unités lexicales à traiter, méthode de leur description, techniques de présentation, en vue de la publication. C'est l'art du lexicographe, qui est l'auteur d'un dictionnaire : Pierre Larousse, Émile Littré sont de grands lexicographes français du XIX^e siècle.
- 2) L'étude des dictionnaires, comme discipline scientifique : définition des types d'ouvrages, analyse des méthodes, description du texte. En ce sens, elle est différenciée de la lexicologie, qui étudie le lexique comme partie du système de la langue, indépendamment de sa représentation dans les dictionnaires, ou qui s'attache à l'analyse de mots particuliers en langue et dans les textes.

Pour éviter cette ambiguïté, on a créé le terme **métalexigraphie** pour la deuxième acception.

Une troisième acception se dégage de la terminologie proposée par Bernard Quemada, qui sépare la *lexicographie* de la *dictionnairique*¹.

La **lexicographie** est alors « le recensement et l'analyse des formes et des significations des unités lexicales », recueillies notamment par leurs occurrences dans les textes. Le recensement, d'abord manuel, a connu un développement considérable avec l'avènement de l'informatique. Il a fourni le matériau d'un travail proprement linguistique de description et de structuration des faits observés sous forme de *bases de données* ; ce travail est certes utile à la fabrication

1. B. Quemada, « Notes sur *lexicographie* et *dictionnairique* », *Cahiers de lexicologie* 51, 1987, p. 229-242.

de dictionnaires, mais il se situe en amont de celle-ci et il est indépendant de cette fin.

La **dictionnairique** est « le domaine qui a pour objet et finalité le *genre dictionnaire* et inclut toutes les problématiques dont relève, en tout ou partie, chaque réalisation particulière¹. » Ce domaine se scinde à son tour en deux : la *dictionnairique théorique* pour le *dictionnaire-objet d'étude* [c'est ce qui est appelé aussi *métalexigraphie*] et la *dictionnairique pratique* pour le *dictionnaire-réalisation*, qui fait appel à des notions d'ordre technique et commercial. La *dictionnairique pratique* « tire parti des données de la *lexicographie* mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnairique retenu* ».

L'auteur prévenait contre la réduction de la *dictionnairique* à la *dictionnairique pratique* :

« Il est important de ne pas limiter l'usage du terme [dictionnairique] aux seuls aspects techniques, matériels, économiques trop justement associés à l'empirisme et au mercantilisme, ce qui a entraîné quelques durables équivoques². » « Il est essentiel que les deux aspects, théorique et pratique, de la *dictionnairique*, qui sont complémentaires, deviennent inséparables dans la formation de tous les spécialistes³. »

Cette réduction a pu être facilitée par le fait que le mot dictionnairique fonctionne aussi comme adjectif équivalent de lexicographique dérivé du sens 1 de lexicographie. On parlera de l'exemple dictionnairique ou lexicographique, de ressources ou corpus dictionnairiques ou lexicographiques, etc. Le terme métalexigraphie permettait également cette réduction, en se substituant à dictionnairique théorique.

Dans l'usage le plus courant aujourd'hui, on conserve par commodité le terme lexicographie avec ses sens usuels 1 et 2, le contexte levant l'ambiguïté le plus souvent. Les deux aspects, pratique et théorique, sont complémentaires et étroitement liés.

1. *Ibid.*, p. 236.

2. *Ibid.*, p. 237.

3. *Ibid.*, p. 238.

Chapitre 10

Les types de dictionnaires

1. Dictionnaire monolingue et dictionnaire bilingue
2. Dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique
3. Dictionnaire général et dictionnaire spécialisé

La typologie des dictionnaires s'appuie sur trois oppositions principales, qui concernent le contenu : dictionnaires monolingues *vs* bilingues, de langue *vs* encyclopédiques, généraux *vs* spécialisés ; d'autres catégories concernent le support (dictionnaires électroniques) et le public (dictionnaires d'apprentissage).

1. Dictionnaire monolingue et dictionnaire bilingue

Le dictionnaire monolingue fait suivre les entrées d'une langue de leur description dans cette langue, principalement par une définition et des exemples.

Le dictionnaire bilingue fait suivre les entrées d'une langue source par les équivalents d'une langue cible : par exemple, un dictionnaire français-anglais fait suivre des entrées en français de leur(s) équivalent(s) en anglais.

Il est multilingue s'il met en relation une langue avec deux autres ou plus (par exemple, un trilingue arabe-français-anglais ; un dictionnaire quadrilingue des termes de marine).

Le dictionnaire bilingue ne se réduit pas à une double nomenclature, parce que les langues ne se correspondent pas mot à mot ; son efficacité dépend d'une description juste de l'entrée dans un article répondant aux mêmes exigences que celles du dictionnaire monolingue : traitement de la polysémie, indication des emplois, collocations, expressions.

Le dictionnaire monolingue inclut une forme de dictionnaire bilingue, dans le cas de la *définition synonymique* d'un terme marqué, « traduit » par un équivalent non marqué (cf. *infra* 3.1.1 ; chap. 12, 3.2.4).

• L'ouvrage considéré comme le premier dictionnaire de la lexicographie française est un bilingue français-latin : le *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne, de 1539. Il résulte de l'inversion du *Thesaurus latin-français* du même auteur, de 1531. Le français passe en entrée : c'est la première liste alphabétique de mots français, même si elle est biaisée par sa fonction initiale de traduction du latin. L'équivalent latin sert à indiquer le sens autant qu'à traduire du français au latin. Dans les dictionnaires postérieurs, la place du latin comme indication du sens se réduira au profit de la définition en français, pour finalement disparaître¹.

2. Dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique

2.1 Dictionnaire de langue, encyclopédie, dictionnaire encyclopédique

Le **dictionnaire de langue** (appelé aussi *dictionnaire de mots*) traite des **signes** de la langue. L'entrée donne accès à des informations linguistiques complètes et détaillées, telles que : prononciation, graphie, classe grammaticale, contextes, sens, expressions, synonymes, etc.

Une **encyclopédie** traite des **référénts** du monde. Les entrées donnent accès à des informations encyclopédiques telles que : histoire, géographie et/ou sociologie de la chose nommée, description détaillée, illustration, explications diverses, etc. (selon le type de référent). Ce sont majoritairement des

1. Voir F. Gaudin, L. Guespin, *Initiation à la lexicologie française*, chapitre I, *La lexicographie française : présentation historique* ; J. Pruvost, *Les dictionnaires de langue française*, chapitre II.

noms : noms propres, qui renvoient à des référents individuels (personnes, lieux, institutions, événements, etc.) ; noms communs et adjectifs qualificatifs susceptibles de conduire à des savoirs ou à des croyances sur le monde (notions, domaines, sciences et techniques, objets, etc.).

• Une encyclopédie est censée faire le tour (*cyclo-*) des connaissances (*-péd-* du grec *paideuein* « enseigner » apparenté à *pais, paidos* « enfant », cf. *propédeutique, pédagogie*).

• On trouvera par exemple dans l'*Encyclopaedia Universalis* (outre les noms propres) au début de la lettre A : *abaque* (terme d'architecture), *abbaye, abbé, abcès, abdomen, abeille, aberration astronomique, ablatif, abolitionnisme, aborigènes d'Australie, abri-sous-roche* (terme de préhistoire), *absinthe, absolu*, etc.

• L'*Encyclopédie, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772), dite *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, mettait en entrée des mots du vocabulaire commun de toutes classes pour leurs acceptions spécialisées : par exemple, *abaisser* comme terme d'algèbre, de géométrie, d'arboriculture, de fauconnerie, de pâtisserie ; *lentement* comme terme de musique : « répond à l'italien *adagio*, et marque un mouvement lent et posé »¹.

Le **dictionnaire encyclopédique** (appelé aussi *dictionnaire de choses*) participe des deux modèles :

- comme l'encyclopédie, il accueille les noms propres, des illustrations, et présente des développements encyclopédiques pour les entrées concernées ;
- comme le dictionnaire de langue, il a une nomenclature générale, qui inclut les mots grammaticaux, ou des mots lexicaux peu susceptibles de conduire à des savoirs sur le monde (comme *agréable, désespérément*). Il sera souvent plus accueillant aux terminologies, et sa description linguistique (morphologique, sémantique, syntaxique) ne sera pas aussi détaillée que celle du dictionnaire de langue, se bornant souvent à l'indication de la classe grammaticale et à une définition.

• Le *Petit Larousse illustré* est un dictionnaire encyclopédique : il comporte des illustrations ; les noms propres sont présents, rassemblés dans une deuxième partie ; dans la première partie (noms communs et autres classes de mots), l'article comporte une

1. Consultable sur atilf.fr (Les ressources, Autres ressources ; Dictionnaires) ; encre.academie-sciences.fr/encyclopedie/

- partie encyclopédique signalée comme telle lorsque l'entrée s'y prête (par exemple *abstrait* (en art), *absurde* (en philosophie), *acier*, etc.) Il donne aussi certaines des informations du dictionnaire de langue : classe grammaticale, étymologie, prononciation s'il y a une difficulté, définition. Il en va de même dans les ouvrages comparables, qui eux traitent noms communs et noms propres dans une même nomenclature : le *Dictionnaire Hachette*, le *Dixel* (Le Robert).

- Un dictionnaire de noms propres, comme le *Petit Robert 2*, est un dictionnaire encyclopédique spécialisé. Celui-ci s'ajoute au *Petit Robert*, qui est un dictionnaire de langue.

2.2 La langue et le monde

On oppose la langue et le monde auquel elle renvoie, qui est l'univers de référence. Le discours sur le monde relève de l'encyclopédie. Mais la frontière entre ce qui appartient à la langue et ce qui appartient au monde n'est pas absolue : langue et encyclopédie s'interpénètrent, à des degrés divers selon les ouvrages.

2.2.1 La langue dans l'encyclopédie

L'encyclopédie est écrite dans une langue, dont elle est tributaire : les entrées sont bien les noms des référents dans cette langue. En cela, elle reste un ouvrage de langue. Cette observation vaut *a fortiori* pour le dictionnaire encyclopédique, puisqu'il intègre un dictionnaire de langue, même si c'est de façon minimale.

2.2.2 L'encyclopédie dans le dictionnaire de langue

Le dictionnaire de langue est perméable à l'encyclopédie

- par la présence à la nomenclature de termes techniques, de noms d'espèce, de noms de notions, de dérivés de noms propres, etc. (voir chap. 11, 1.3) ;
- par des définitions longues, admettant des traits non nécessaires (*définitions encyclopédiques*, voir chap. 3, 1.2 ; chap. 12, 3.2.1) ;
- par des exemples et citations, qui peuvent apporter des informations, des croyances et des opinions sur le monde (voir chap. 12, 4.3.3).

- Le *Dictionnaire culturel*, dirigé par A. Rey (Le Robert, 2005, 4 vol.), est un dictionnaire de langue, dans la lignée des *Petit* et *Grand Robert*, qui présente en outre des développements encyclopédiques, sous forme d'encadrés de dimensions variables (allant

- du paragraphe de quelques lignes, comparable à une partie d'article, à l'exposé de plusieurs pages) sur les aspects culturels engagés par une sélection d'entrées : noms de domaines et de notions comme *alchimie*, *anarchie*, *anthropologie*, *antisémitisme*, *aviation*, etc. ; adjectifs qualificatifs comme *absolu*, *abstrait*, *absurde*, *avare* ; noms d'objets (concrets ou abstraits) supports d'une symbolique, comme *abeille*, *abîme*, *agneau*, *arbre*, *arc-en-ciel*, *argent*, *auberge*, *automne*, etc.

- Le *Grand Larousse de la langue française* (1971-1978, 7 vol.) est un dictionnaire de langue qui comporte une encyclopédie de grammaire et de linguistique, sous forme de développements détachés et signalés par la mention *Grammaire et linguistique* à la place alphabétique des entrées qui sont des termes de ces disciplines (*accent*, *actualisation*, *adjectif*, *adverbe*, etc.). Ces exposés sont signés du linguiste Henri Bonnard.

3. Dictionnaire général et dictionnaire spécialisé

Un dictionnaire *général* présente toutes les unités lexicales de la langue qu'il décrit, ou du moins tend vers l'exhaustivité, dans des limites imposées par les dimensions pratiques de l'ouvrage. Il en donne une description générale.

Un dictionnaire *spécialisé* opère une sélection des entrées selon le critère retenu, ou traite particulièrement un aspect spécifique de la description :

- les *dictionnaires encyclopédiques spécialisés* (ou *dictionnaires terminologiques*) présentent la nomenclature d'un domaine : dictionnaire de rhétorique, du jardinage, etc. ;
- les *dictionnaires de langue spécialisés* présentent une nomenclature spéciale sélectionnée par un trait linguistique, ou un traitement particulier des entrées, portant sur l'un des éléments de la description lexicographique : dictionnaire des onomatopées, dictionnaire de synonymes, etc.

Dictionnaire extensif et dictionnaire restrictif

On ne confondra pas l'opposition entre *dictionnaire général* et *dictionnaire spécialisé* avec celle entre *dictionnaire extensif* et *dictionnaire restrictif*. La première est d'ordre *qualitatif* : elle concerne la nature des entrées et éventuellement leur traitement. La seconde est d'ordre *quantitatif* : elle concerne le nombre de mots

traités¹. Un dictionnaire *extensif* cherche à recueillir le plus grand nombre de mots ; un dictionnaire *restrictif* limite la nomenclature à une certaine quantité, généralement sur des critères de fréquence et d'usage, ou par exclusion de tout mot marqué. Un exemple de *dictionnaire de langue général restrictif* est donné par le *Dictionnaire du français contemporain*, dirigé par J. Dubois (Larousse, 1971 [1966]), qui visait à présenter « le français le plus habituel » dans son état actuel.

3.1 Nomenclature spéciale

3.1.1 Entrées marquées

La sélection des entrées se fait selon un facteur de *variation intralinguistique* (cf. chap. 1, 2.2.2) :

- *variation diatopique* : dictionnaires de régionalismes, de « francophonismes » (comme les québécoisismes, les belgicismes, etc.) ;
- *variation diastratique et diaphasique* : dictionnaires d'argot, de la « langue des cités », etc.

• Le *Dictionnaire des régionalismes de France, Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*² donne une description détaillée de 1 100 entrées : aire géographique, définition, équivalent standard, citations, etc. On trouvera un exemple d'article sur atilf.fr (publications).

• Le *Dictionnaire du français non conventionnel*³ accueille environ 6 000 mots et emplois très familiers généralement absents des dictionnaires « conventionnels », ayant plusieurs occurrences dans un corpus de plus de trois cents œuvres entre 1880 et 1980 ; ils sont accompagnés de citations.

La *variation diachronique* conduit aux dictionnaires d'états de langue anciens (dictionnaires d'ancien français, de moyen français, de français classique) et aux dictionnaires de néologismes. Les dictionnaires d'états de langue anciens se rapprochent des bilingues, donnant l'équivalent moderne du mot ancien disparu ou qui a changé de sens⁴. Les dictionnaires de néologismes sont

1. Cf. B. Quemada, *Les dictionnaires du français moderne*, p. 157-158.

2. Dirigé par P. Rézeau, INaLF, De Boeck-Duculot, 2001.

3. J. Cellard, A. Rey, Hachette, 1980.

4. Ce sont des *bilingues homoglosses* (même langue) dans la typologie de B. Quemada, *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, p. 38.

datés, le mot nouveau à un moment donné étant appelé à passer dans l'usage ou à disparaître.

3.1.2 Nature des entrées

La sélection des entrées se fait selon un trait de l'unité lexicale :

- son origine : dictionnaire des anglicismes, des mots d'origine arabe, etc. ;
- sa valeur : dictionnaire des injures ;
- sa classe : dictionnaire des onomatopées, des verbes, etc. ;
- sa délimitation : dictionnaire d'expressions, dictionnaire d'éléments (suffixes, éléments grecs et latins).

• Le *Dictionnaire des onomatopées* de P. Enckell et P. Rézeau (PUF, 2003) rassemble des milliers d'onomatopées absentes des grands ouvrages lexicographiques, présentes au moins deux fois dans un corpus étendu d'œuvres littéraires et de journaux, et leur donne un traitement complet (graphies, valeurs, citations, dérivés).

• Le *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant* de H. Cottez (Les Usuels du Robert, 1986, disponible en PDF) est un dictionnaire d'éléments.

3.2 Traitement particulier

Il peut concerner la forme (dictionnaires de prononciation, d'orthographe, de rimes), l'emploi (dictionnaires des difficultés du français), le sens (dictionnaire de synonymes et antonymes, dictionnaires analogiques : cf. chap. 11, 2.2), l'étymologie (dictionnaires étymologiques) ; de là une grande diversité des contenus.

• Le *Robert oral – écrit, L'orthographe par la phonétique* (Le Robert, 1989) est un dictionnaire d'orthographe qui reproduit le questionnement ordinaire : comment s'écrit tel mot dont on connaît la prononciation ? Il place en entrée non pas les mots graphiques mais leur prononciation transcrite par l'API : la nomenclature range les mots selon leurs sons (se suivent par ex. les mots *armistice*, *harmonie*, *armoire*, *harnais*, etc.) ; les homophones sont regroupés ; on accède ensuite à la graphie.

• Le *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, dirigé par N. Catach (Larousse, 1995), donne, pour un vocabulaire tiré de la première édition du dictionnaire de l'Académie, les graphies présentes dans les principaux dictionnaires entre 1549 à 1932, et

retrace les évolutions de l'orthographe française dans des synthèses indexées sous 2 000 « mots de base », typiques des changements observés.

Le *Robert Brio, Analyse des mots et régularités du lexique*, dirigé par J. Rey-Debove (Le Robert, 2004), est un dictionnaire de morphologie lexicale, qui analyse les mots en éléments et traite ces éléments en entrée à leur place alphabétique, avec un système de renvois entre mots et éléments (cf. chap. 7, 1.1). Il présente à la fois une nomenclature spéciale et une description morphologique spécifique des entrées.

Le *Dictionnaire historique de la langue française*, dirigé par A. Rey (Le Robert, 2016 [1992]) retrace l'histoire des mots en expliquant les changements de sens survenus « sur le ton de la narration », pour une présentation naturelle et accessible.

Dictionnaire prescriptif et dictionnaire descriptif

Les dictionnaires des difficultés du français et d'orthographe sont généralement prescriptifs : ils indiquent la norme et visent principalement à éviter les fautes de grammaire et d'orthographe. Le *Dictionnaire historique de l'orthographe française* (évoqué ci-dessus) est descriptif : il enregistre des graphies successives ; mais il part de la forme donnée comme correcte par la dernière édition complète du *Dictionnaire de l'Académie*. Les dictionnaires de langue généraux sont descriptifs, mais, en reflétant l'usage, lui donnent force de loi ; inversement, ils peuvent influencer l'usage par leurs choix : par exemple, en reprenant la « nouvelle orthographe » (celle des rectifications de 1990), la féminisation des noms de métier, ou en acceptant une expression familière. C'est une dialectique plutôt qu'une opposition exclusive.

3.2.1 Dictionnaires d'apprentissage

Les *dictionnaires d'apprentissage* sont des dictionnaires généraux qui se distinguent par leur destination : ils s'adressent à un public qui apprend la langue décrite comme langue maternelle ou comme langue étrangère, et se présentent souvent par niveaux. Ils accompagnent l'acquisition du vocabulaire dans tous ses aspects : sémantique, syntaxique, morphologique.

3.2.2 Dictionnaires électroniques

Cette catégorie concerne le support et non le contenu.

L'appellation regroupe communément deux types de réalisations : la numérisation de dictionnaires traditionnels et la constitution de bases de données lexicales.

3.2.3 Dictionnaires sur cédéroms et en ligne

Les dictionnaires traditionnels dits « papier » peuvent être numérisés : ils sont alors accessibles sur cédérom ou par internet. Le site de l'ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française, CNRS : www.atilf.fr) fournit en libre accès le *Trésor de la langue française*, ainsi que plusieurs dictionnaires anciens, six éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, dont la dernière achevée, qui est la 8^e (1932-1935), et l'actuelle 9^e édition, en cours ; on y trouve aussi l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Le contenu est celui du dictionnaire « papier » correspondant, mais le support numérique démultiplie les possibilités d'explorer la mine d'informations qu'il contient, en donnant automatiquement la réponse à une grande variété d'interrogations (plus ou moins selon les logiciels) : recherche d'expressions, de mots commençant ou se terminant par tel affixe, ou ayant un radical commun, définitions comportant tel définisseur, mots postérieurs à telle date, avec ou sans tri par classe de mots ou par domaine, etc.

On trouve par ailleurs sur internet divers dictionnaires et encyclopédies non édités, de fiabilité et d'intérêt inégaux.

Les encyclopédies et dictionnaires dits *collaboratifs* ou *participatifs* (comme Wikipedia, Wiktionnaire) sont écrites par les utilisateurs eux-mêmes, qui généralement ne signent pas. Le grand nombre de participants et le contrôle de chacun par tous est censé garantir l'information. Celle-ci reste toutefois tributaire des intervenants.

3.2.4 Lexiques électroniques

La recherche en lexicologie, notamment dans le cadre du TAL (Traitement automatique du langage), constitue des bases de données lexicales, parfois appelées « dictionnaires virtuels », dont le support doit rester numérique. Ces bases sont structurées selon les choix théoriques des chercheurs concernant la nature de l'unité lexicale et les paramètres de sa description et selon les programmes mis au point par les informaticiens. Elles peuvent connaître des éditions partielles ou être rendues accessibles comme *ressources*.

La forme en *-aire* s'interprète ici comme le nom d'une collection d'éléments désignés par la base nominale (cf. aussi *abécédaire, argumentaire, bestiaire, questionnaire...*).

- Le *dictionnaire* (latin *dictionarius* dérivé de *dictio* lui-même dérivé de *dicere* « dire ») est un recueil de « dictions » au sens « façon de dire, moyen de l'expression » (les mots et leurs emplois).
- Un *glossaire* est une liste de *gloses*, c'est-à-dire de définitions et d'explications de mots rares, anciens, dialectaux ou techniques dans un texte (de langue étrangère ou de la même langue que celle des gloses) ; par extension, en passant d'un texte à la langue, le terme peut être appliqué à un dictionnaire spécialisé.
- Un *vocabulaire* est une liste de *vocables*, à savoir des mots utilisés dans un texte, liste dégagée de leurs occurrences dans ce texte (en opposition à *lexique* comme ensemble des mots de la langue) ; mais *vocabulaire* peut être aussi utilisé comme synonyme de *mot* (*unité lexicale*), et *vocabulaire* peut aussi référer aux mots spécifiques d'un domaine (*le vocabulaire de la psychanalyse*) et à un dictionnaire de spécialité (*Vocabulaire de la psychanalyse*).
- Le terme *lexique* est souvent utilisé aussi pour de petits dictionnaires bilingues : *un lexique français-latin*.
- Un *index* est une liste de mots d'un texte non définis mais référencés par la page ou la section du texte où ils se trouvent ; il est exhaustif ou sélectif (par exemple, *index des notions*).
- Une *concordance* est un index exhaustif où les mots d'un texte sont cités avec leur contexte ; les mots peuvent être classés par ordre alphabétique ou par ordre de fréquence.

Chapitre 11

La macrostructure

1. Choix des entrées
2. Ordre des entrées

La **macrostructure** est la structure de la nomenclature (ou ensemble des entrées), constituée et délimitée par les critères du choix des entrées.

« On appellera *macrostructure* l'ensemble des entrées ordonnées, toujours soumise à une lecture verticale partielle lors du repérage de l'objet du message » [c'est-à-dire, lors du repérage de l'entrée recherchée, objet du texte de l'article].

L'ensemble à décrire peut être donné exhaustivement, comme défini en extension (corpus clos qui sert à établir un index). La plupart du temps, il est donné en compréhension par l'intention de l'auteur. Il est alors difficile de décider quels éléments appartiennent à cet ensemble, et lesquels choisir puisqu'on ne les donne pas tous. Dans ce cas, le choix confère à la nomenclature une structure : c'est pourquoi nous l'avons appelée *macrostructure*¹. »

1. Choix des entrées

Aucun dictionnaire de langue ne peut ni ne doit recueillir tous les mots observables dans les discours.

Les nomenclatures sont nécessairement limitées par les dimensions physiques des dictionnaires, même les plus grands.

Les plus grands dictionnaires de langue contiennent entre 60 000 et 100 000 entrées.

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 21 et 26.

Le *Trésor de la langue française* (1971-1994, 16 volumes) annonce, dans le livret d'accompagnement de sa version CD-ROM, 54 280 articles, donnant accès à 92 997 entrées (incluant les sous-entrées). Le *Grand Larousse de la langue française* (1971-1978, 7 volumes), contient 74 000 entrées selon sa préface. Le *Grand Robert de la langue française* présente dans sa 2^e édition (6 volumes) une nomenclature de plus de 75 000 entrées¹; la version numérique 2013 annonce 100 000 mots². Le *Dictionnaire de l'Académie française* présentait 31 834 entrées dans sa 8^e édition; la 9^e édition en cours devrait comporter 50 100 entrées³.

Les dictionnaires en un volume comme le *Petit Robert* et le *Lexis* annoncent respectivement 60 000 et 74 000 mots. Le *Petit Larousse* annonce 90 000 articles, en incluant les noms propres. Le *Dictionnaire Hachette* (édition 2013) annonce 58 000 mots de la langue et plus de 25 000 noms propres.

On prendra garde que la taille du dictionnaire n'est pas seulement liée à la taille de la nomenclature, mais aussi à la longueur des articles.

Les mots observés sont de plus dépendants des corpus pris en compte, qui sont en évolution. Le dictionnaire de *langue* ne saurait être un index de la *parole*, qui est « la somme de ce que les gens disent⁴ ».

« En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1° ce qui est social de ce qui est individuel ; 2° ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel⁵. »

La sélection ne s'impose pas toujours avec évidence. Chaque dictionnaire procède donc à des choix, qui peuvent varier.

1.1 Principe de fréquence

On trouve dans tous les dictionnaires les mots les plus courants, connus de la grande majorité des locuteurs. Ils constituent un noyau commun de mots dits fréquents ou usuels, autour duquel s'étagent des couches de lexique de fréquence moyenne et basse. Il s'agit de fréquence intuitive, basée sur une

1. Préface par A. Rey, 2011, p. XXVI.

2. Préface par L. Catach, 2013.

3. Cf. Ch. Jacquet-Pfau, « Les emprunts lexicaux dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* », *ÉLA* 163, 2011.

4. F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Introduction, Chapitre 4.

5. F. de Saussure, *ibid.*, Chapitre 3.

connaissance moyenne¹ (cf. chap. 1, 2.2.3), ou éventuellement mesurée sur de grands corpus. Le *principe de fréquence* veut que :

« Tout dictionnaire doit comporter dans sa nomenclature les termes qui sont d'une fréquence d'usage ou de familiarité supérieure aux termes les moins fréquents qu'il inclut dans ses entrées². »

Ce principe entraîne une règle théorique d'inclusion, selon laquelle une nomenclature de plus grande étendue inclut la nomenclature plus petite³. Ainsi, celle d'un dictionnaire restrictif comme le *Dictionnaire du français contemporain*, d'environ 25 000 mots, serait incluse dans une nomenclature de 50 000 à 60 000 mots (taille approximative des autres « petits » dictionnaires), et celle-ci dans celles des « grands » dictionnaires de 100 000 mots. Deux nomenclatures de même taille devraient être identiques.

En réalité, ce n'est pas le cas, et « aucune nomenclature n'en contient une autre », comme le montre l'étude menée par J. Rey-Debove en 1971 sur celles (par ordre décroissant de taille) du *Petit Larousse* 1966, du *Petit Robert* 1967 et du *Dictionnaire du français contemporain* 1967 : « elles ont toutes des entrées propres quelle que soit leur taille⁴ ». Ces entrées propres ne proviennent pas seulement de la masse des mots peu usuels, dont la fréquence est indifférenciée et variable selon les corpus : elles peuvent concerner des mots relativement courants.

Ces divergences sont principalement liées au traitement de la variation intralinguistique et des termes de spécialité, ainsi qu'à la définition de l'unité lexicale.

1.2 Variation intralinguistique

1.2.1 Variation diachronique

Un dictionnaire de langue est réputé refléter, sauf programme explicitement contraire, le lexique de son temps, soit celui d'une « synchronie pratique » que l'on peut estimer à environ soixante ans, pour tenir compte de la coexistence

1. Cf. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 80.

2. J. et C. Dubois, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, p. 59.

3. *Ibid.*, p. 60.

4. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 79-80.

des générations¹. Les mots sortis de l'usage avant la date initiale de la période concernée et néanmoins présents à la nomenclature le sont, dans le meilleur des cas (c'est-à-dire, quand ils ne sont pas simplement reconduits d'une édition antérieure), en vertu d'un projet didactique et culturel : il s'agira notamment de donner accès à l'histoire et aux grands textes littéraires.

• Le *Trésor de la langue française* est sous-titré *Dictionnaire de la langue du XIX^e et XX^e siècle*. Sa nomenclature et ses citations sont d'abord issues d'un vaste corpus de textes à dominante littéraire publiés entre 1789 et 1960, dates choisies pour être « deux pôles importants de l'évolution de la société nationale et humaine telle qu'elle se reflète dans le langage. » (*Préface* du Tome premier, *L'œuvre et ses ouvriers*, de P. Imbs).

• Le *Dictionnaire du français contemporain*, dirigé par J. Dubois (Larousse, 1966) a donné l'exemple d'un dictionnaire strictement synchronique, en présentant « un état actuel du lexique usuel », avec environ 25 000 mots du « vocabulaire commun du français contemporain » (*Avant-propos*, p. III). C'est un élément de son caractère restrictif (cf. chap. 10, 3).

L'intégration de mots récents est une démarche souvent valorisée dans la communication des dictionnaires commerciaux à parution annuelle : le temps n'est plus à la prudence excessive en la matière. Le lexicographe sélectionne néanmoins les néologismes qu'il juge suffisamment lexicalisés : on trouvera par exemple *zénitude* dans le *Petit Robert* mais pas dans le *Petit Larousse*, et c'est l'inverse pour *adulescent* (éditions 2013)². Les grands ouvrages, dont la fabrication occupe plusieurs années et dont les éditions sont espacées (plus de trente ans entre les deux éditions du *Grand Robert*, de 1950-1964 à 1984-2001) ou qui connaissent une édition unique (*Grand Larousse de la langue française*, 1971-1978 ; *Trésor de la langue française*, 1971-1994), n'ont pas cette fonction. Chacun offre un enregistrement daté : leur rôle est conservateur.

La numérisation change cette situation. La présentation de la mise à jour 2011 de la version électronique du *Grand Robert* annonce 1 500 mots et sens nouveaux : par exemple *altermondialisation*, *exoplanète*, *SMS*.

1. *Ibid.*, p. 95.

2. Voir les relevés faits chaque année par C. Martinez, en ligne : orthogrenoble.net/mots-nouveaux-dictionnaires.

Les mots nouveaux sont souvent des emprunts, et notamment des anglicismes, accueillis inégalement et à dates diverses dans les nomenclatures : voir la comparaison entre le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* 2015 faite par D. Candel et J. Humbley¹.

• Le *Dictionnaire Hachette* présente au début de l'ouvrage, avant la nomenclature proprement dite, une liste intitulée *Les mots nouveaux du français vivant*, d'environ 300 entrées en 2013, avec définition et exemple très courts. « Certains seront vite lexicalisés, c'est-à-dire intégrés dans notre dictionnaire à leur ordre alphabétique. D'autres ne le seront pas : leur passage dans la langue aura été éphémère. » Parmi les *mots nouveaux* de l'édition 2012, *écoresponsable*, *smoothie*, *tweet* par exemple passent dans la nomenclature 2013, mais pas *beurgeois* (mot-valise de *beur* et *bourgeois*), *storytelling*, *ultragauche*.

1.2.2 Variation diatopique

Les préfaces des dictionnaires revendiquent volontiers l'intégration à la nomenclature de régionalismes français et de francophonismes, conformément au souci actuel de résister à une centralisation linguistique excessive, qui se ferait au détriment des variantes géographiques, et pour donner accès à la littérature régionale et francophone. Il s'agit aussi de favoriser la diffusion des ouvrages dans les pays francophones. Ces entrées sont nécessairement sélectionnées dans un lexique abondant et les choix à faire, certes guidés par les dépouillements et les informateurs locaux, restent soumis à la décision du lexicographe.

Quelques exemples d'après le *Petit Robert*, *Lexis*, le *Petit Larousse illustré*, le *Dictionnaire Hachette* (éditions 2013, définitions du *Petit Robert*) :

- Des xénismes à fonction encyclopédique sont représentés dans les quatre dictionnaires : *achigan* « perche noire » (Canada, mot algonquin), *bouscueil* n. m. « mouvement des glaces sous l'action du vent, de la marée et du courant » ; mais *DH* ignore *l'armailli* (« homme qui, dans les alpages, est chargé de soigner les troupeaux et de confectionner le fromage ») et le *bricet* suisses (« gaufre très mince et croustillante »), *Lexis* n'a pas la *bugne* lyonnaise (qui est un beignet) ; aucun des deux n'a le *babelutte* picard et belge (qui est un sucre d'orge).

1. D. Candel, J. Humbley, *Les anglicismes, Entre réalité linguistique et fait culturel*, Coll. *Le Monde, Les Petits Guides de la Langue française*, Garnier, 2017, p. 40-44.

- On trouve dans *PR, PLI, DH*, mais pas dans *Lexis* : *achaler, achalant* « déranger, importuner, qui dérange, qui importune » (Canada), *avant-midi, avant-plan* « premier plan » (Belgique), *bader* intr. « faire le badaud » et tr. « regarder de manière insistante, admirative » (sud de la France), *blinquer* « reluire, étinceler » (Belgique), *bröl* « désordre, fouillis » (Belgique).
- *PR* seul inclut *alphabète* n. et adj. « personne qui sait lire et écrire » (Maroc, Afrique noire), *baboune* « lèvres inférieures », *faire la baboune* « être de mauvaise humeur, boudier » (Canada), *bébelle* ou *bebelle* « jouet », « chose insignifiante » (Canada, Louisiane).

Les mots en question peuvent être aussi familiers, comme c'est le cas pour les deux derniers exemples, et être ainsi doublement marqués.

1.2.3 Variation diastratique et diaphasique

L'accueil des mots familiers courants (comme *arnaquer, bagnole, baffé, beauf, bousiller, clope, flic, mec*, etc.) fait l'unanimité ; il en va de même pour les mots originaires de dialectes sociaux passés dans le lexique commun (comme *polar(d)* adj. et n. issu de l'argot scolaire, *beur* issu du verlan des « cités »). Le vocabulaire « soutenu » est également présent dans toutes les nomenclatures : par exemple *abhorrer, blandice* n. f. « ce qui flatte, séduit », *bourrèlement* n. m. « douleur physique cruelle » ou « torture morale », *cautèle* n. f. « prudence rusée », *clabauder* « crier sans motif (sur, contre), protester sans sujet et de manière malveillante », *derechef* adv., *nasarde* « coup sur le nez », *tancer* « réprimander », etc., qui ont la marque *littéraire* (*PR, PLI, DH, Lexis* ; cf. chap. 12, 2.1.3) ou une marque diachronique : *vieux, vieilli* (*cautèle* dans *PLI*, *nasarde* dans *PLI* et *DH*) ; *classique* pour *blandices* dans *Lexis*. Des divergences interviennent principalement selon le paramètre diachronique (familier vieilli ou récent) ou le degré de marquage (très familier, dialecte social spécifique).

Les exemples qui suivent comparent les éditions 2013.

- Le *Petit Larousse illustré* semble renoncer à certains mots familiers vieillis, comme *bénard* « pantalon » ou *bignole* « concierge » (ce dernier également absent de *Lexis*).
- On trouve dans le seul *Petit Robert* des mots très familiers récents comme *blème* (aphérèse de *problème*) et *chtarbé, ée* « fou ».

Le verlan

PR donne *barjo, beur, chichon, à donf, feuj, keuf, keum, meuf, ouf* « fou », *rebeu, relou, ripou, teuf, vénère, zarbi* ; en sous-entrée : *caillera* sous *racaille*, *laisse béton* sous *tomber*. *Lexis, PLI, DH* s'accordent sur *beur, keuf, meuf* ; *PLI* et *DH* ont *barjo, keum, ripou, teuf* ; *DH* admet à *donf, ouf, rebeu* ; *PLI* a *relou, vénère*.

Le *Petit Robert* traite systématiquement en sous-entrée les variantes familières, comme *calcif* sous *caleçon*, *chomedu* sous *chômage*, *crobard* sous *croquis*, *fromegi, frometon* sous *fromage*, *gratos* sous *gratis*, *soutif* sous *soutien-gorge*, *téloche* sous *télévision* ; mais *sauciflard* par ex. est en entrée. Il en use de même pour les abréviations familières, comme *anar* sous *anarchiste*, *appart* sous *appartement*, *assoce* – qui était dans les mots nouveaux du français vivant de *DH* 2012 (cf. *supra* 1.2.1) mais n'a pas accédé à la nomenclature 2013 – sous *association*, *bourge* sous *bourgeois*. La couverture de ces formes est plus aléatoire dans les autres nomenclatures : on trouve par exemple en entrée *anar, bourge, calcif, crobard* dans *PLI* et *DH* ; *fromegi, frometon* dans *Lexis* et *PLI* ; *soutif* et *téloche*, ainsi que *gratos* en sous-entrée, dans *DH* ; *sauciflard* est en entrée dans *DH*, en sous-entrée dans *Lexis*, absent de *PLI*.

1.3 Domaines

Les termes spécialisés sont largement présents dans les dictionnaires de langue, qui ne s'en tiennent pas à ceux qui se diffusent dans un lexique commun cultivé (comme *nosocomial, pandémie*, pour prendre l'exemple du vocabulaire médical). Cette partie de la nomenclature remplit une fonction encyclopédique toujours plus ou moins demandée à tout dictionnaire, et plus ou moins développée selon les ouvrages.

Le *Dictionnaire du français contemporains* s'est voulu dictionnaire de langue « pur » : « On a écarté les termes qui sont restreints à des milieux professionnels étroitement spécialisés ou qui appartiennent à une terminologie proprement scientifique, mais on a retenu les mots techniques vulgarisés, communs dans la presse et les conversations. » (*Avant-propos*, p. III).

Le *Lexis* au contraire revendique particulièrement la part spécialisée de sa nomenclature : il a « fait une large place aux vocabulaires des sciences et des techniques, et souvent à des termes d'un haut degré de technicité, dans tous les domaines qui occupent une place essentielle dans la civilisation contemporaine : économie

politique, informatique, écologie, électronique, industrie du pétrole, sciences humaines, biologie et médecine. » Il veut « répondre aux besoins du public toujours plus vaste des techniciens, des ingénieurs, des scientifiques, pour lesquels la connaissance de la langue et du vocabulaire est aussi un moyen de promotion intellectuelle et sociale » ; « un dictionnaire de langue s'adresse aussi au public très vaste de tous ceux qui [...] au détour d'un texte, d'un rapport, d'une conversation, rencontrent une expression technique ou scientifique dont le sens est inconnu ou mal connu. » (*Préface*, p. VI)

C'est dans *PR* et *Lexis*, et non dans *PLI* et *DH* que l'on trouvera par exemple : *abasia* « impossibilité de marcher sans qu'il y ait trouble musculaire », *acroparesthésie* « trouble de la sensibilité des extrémités » (termes de médecine), *abiogenèse* « apparition de la vie à partir de matière inanimée (terme de biologie) ; dans *PR*, *Lexis* et *DH* : *abandonataire* « personne à qui est fait un abandon de bien » (terme de droit) ; dans *PR* seul : *ablastine* « anticorps empêchant la reproduction de certains parasites responsables d'infections » (terme de biochimie) ; dans *PLI* et *DH* : *abiôtacée* « pinacée » (terme de botanique) ; dans *PLI* seul : *abasside* « relatif aux Abassides » (qui renvoie aux noms propres).

1.4 Délimitation de l'unité lexicale

Les entrées sont généralement des mots graphiques (dont font partie les composés liés par trait d'union et apostrophe, comme *m'as-tu-vu* ou *sans-papiers*). Les nomenclatures lexicographiques font deux types d'exception à ce principe, lorsqu'elles présentent des éléments de mots graphiques ou des unités polylexicales.

1.4.1 Éléments

Ces entrées sont destinées à permettre une compréhension analytique des mots complexes de la nomenclature et à ouvrir celle-ci à des mots hors nomenclature, attestés ou possibles. La liste en est variable en théorie et *a fortiori* dans les pratiques lexicographiques.

On trouve à la nomenclature du *Petit Robert* plus de quarante éléments à la lettre A : préfixes comme *a-* de *amener*, *adoucir* et *a-* privatif de *apolitique*, *ambi-*, *ana-*, *anté-* et *anti-*, *après-* ; suffixes comme *-able*, *-ard* ou *-acée(s)*, *-ase* ; éléments savants comme *acro-*, *anémo-*, *-anthrope* et *anthropo-*, *-rrhée* ; troncations en *-o* comme *afro-*, *-américano-*. La plupart sont aussi des entrées du *Lexis* et du *DH*, avec quelques différences. Ces deux dictionnaires ignorent par exemple le préfixe

a- non privatif et les troncations ; *Lexis* présente certains suffixes, comme *-aie*, *-ain*, *-aire*, *-ais*, qui dans *PR* sont dans une annexe, *Petit dictionnaire des suffixes du français*.

La nomenclature du *Trésor de la Langue Française* comporte beaucoup d'« éléments formateurs », sous lesquels sont regroupés un grand nombre de mots construits¹.

Seul le *Robert Brio*, *Analyse des mots et régularités du lexique*, présente une nomenclature d'éléments complète (incluant les radicaux), assortie d'une microstructure développée. (cf. chap. 7, 1.1 ; chap. 10, 3.2).

1.4.2 Unités polylexicales

Il est impossible aux dictionnaires traditionnels de placer toujours les unités polylexicales en entrée, pour des raisons de taille de l'ouvrage. Ces unités, quand elles sont traitées, figurent plus souvent à l'intérieur de l'article, signalées comme locution sous l'entrée du mot graphique principal : par exemple, l'adverbe *par conséquent* sous l'adjectif *conséquent*, *e* ; l'adverbe *sans cesse* sous le nom *cesse* ; la préposition *le long de* sous *long* adjectif et nom ; l'adjectif et adverbe *à point* sous le nom *point* ; le nom *chambre forte* sous le nom *chambre* ; la locution verbale *battre la chamade* sous le nom *chamade*. Elles peuvent aussi se trouver dans les exemples : *muet comme une carpe* sous *carpe* et sous *muet*, *muette* (cf. chap. 12, 3.4). Un traitement intermédiaire consiste en une entrée sans article et avec renvoi, comme c'est le cas par exemple de l'entrée *bon marché* (adj.) dans le *Petit Robert*, qui renvoie à *marché*. Ou encore, une entrée simple est directement suivie de l'unité polylexicale qu'elle sert à introduire :

- *repris de justice* suit immédiatement l'entrée *repris* n.m. dans *Lexis* et *PLI*, alors que
- *PR* et *DH* ont une entrée *repris de justice*.
- *au fur et à mesure* suit une entrée *fur* (n. m.) dans *Lexis* et *DH* (elle est remotivée dans
- *PR* par l'indication de l'acception « taux » (*vx*) du mot *fur* et d'une expression ancienne
- *au fur*), alors que la locution est en entrée dans *PLI* lettre F.
- (Exemples des éditions 2013)

1. Cf. *L'œuvre et ses ouvriers*, Préface du tome premier du TLF par P. Imbs, p. 115 dans le livret de présentation du CD-ROM, CNRS Éditions, 2004.

Seules les expressions ne comportant aucun mot graphique simple sous lequel les ranger ne peuvent être confiées à la microstructure :

- elles sont empruntées aux langues étrangères anciennes et modernes, comme les adverbess et adjectifs *a posteriori, a priori, ad hoc, al dente, et cætera, ex aequo, ex nihilo, in extremis*, etc. ; les noms comme *alter ego, irish coffee, nec plus ultra*, etc. ;
- les mots simples dont elles sont formées n'ont pas ou plus d'existence autonome, comme pour l'adverbe *de bric et de broc*, présenté à la place alphabétique *bric et de broc (de)*.

On peut y ajouter quelques expressions fortement figées, dont le sens n'est sans doute pas jugé suffisamment compositionnel pour qu'elles soient rapportées à leurs composants, comme l'adjectif *bon enfant*, qui a son entrée et son article propres dans *PR, PLI, DH*.

Les divergences ont les causes évoquées ci-dessus en 2., qu'il s'agisse ou non d'emprunts : on ne trouvera pas toujours les plus spécialisées (notamment dans le vocabulaire du droit), les plus récentes ou les plus familières : par exemple (éditions 2013), les adjectifs termes de droit *ab intestat* sont dans *PR, Lexis, PLI, DH*, mais *ab irato (acte, testament ab irato)* dans *PR* seul ; le nom *has been*, l'interjection *flic flac* dans *PR, PLI, DH* mais pas dans *Lexis* ; l'interjection *inch Allah* dans *PR* et *DH* ; l'interjection *cot cot* dans le seul *PR*, pour indiquer qu'elle peut fonctionner comme nom invariable (*les cot cot de la poule*).

Les sigles et acronymes

Ils sont issus d'unités polylexicales : on trouvera par exemple *B.A. n.f. (bonne action)*, *H.L.M. n.m.* ou (plus correct) *n.f. (habitation à loyer modéré)*, *ovni n.m.*, *pacs n.m. (Pacte Civil de Solidarité)* ou *O.K. adv. et adj.* dans les entrées des quatre dictionnaires comparés ; *B.C.B.G. adj. (bon chic bon genre)*, *FAQ* ou *Faq n.f. (frequently asked questions)*, ou, selon la recommandation officielle, *foire aux questions*, *RTT n.f. (réduction du temps de travail)* ou *S.D.F. n. (sans domicile fixe)* dans *PR, PLI, DH* (*S.D.F.* est sous *domicile* dans *PR*) ; *amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)* « formule de vente directe de paniers de produits issus de l'agriculture biologique [...] », définition de *DH*, est dans *DH* et *PLI* ; *NAC n.m. (nouveaux animaux de compagnie)* dans le seul *PR*. Si le sigle est épilé, la graphie peut varier, avec ou sans points (*SDF* ou *S.D.F.* ; mais *B.A.* pour éviter la lecture [*ba*]).

2. Ordre des entrées : regroupements

Le *regroupement* consiste à rassembler plusieurs entrées dans un même article : une *entrée principale*, ou *vedette*, est suivie de *sous-entrées*. Cette disposition s'oppose à l'ordre alphabétique linéaire, dans lequel chaque entrée est à sa place alphabétique.

Un *dictionnaire étymologique* peut ainsi présenter des familles étymologiques regroupées, comme le fait le *Dictionnaire d'étymologie du français* de J. Picoche, qui choisit pour vedette « le mot de formation populaire le plus simple de toute la famille étudiée », qui est souvent aussi le plus ancien. (*Introduction*, p. X) Un index alphabétique en fin d'ouvrage permet de retrouver chaque mot traité.

2.1 Regroupements morphologiques

Le regroupement des dérivés et composés réguliers sous leur base est pratiqué systématiquement par certains dictionnaires de langue généraux pour montrer les relations morphosémantiques qui structurent le lexique ; c'est le cas du *Lexis* qui reprend en cela le *Dictionnaire du français contemporain*. Ces dictionnaires ont une *double macrostructure*, constituée des deux niveaux d'entrées¹.

« Les possibilités qu'offrent les systèmes de suffixation et de préfixation pour passer d'une construction de phrase à une autre construction, d'un verbe à un substantif, d'un substantif à un adjectif, etc., ont été mises en évidence dans cet ouvrage par des regroupements autour des termes de base (...). Les regroupements ne sont pas artificiels : ils n'intègrent pas les formes apparentées par la seule étymologie, et ils n'admettent que celles qui demeurent liées les unes aux autres par des rapports à la fois morphologiques et sémantiques. » (*Dictionnaire du français contemporain, Avant-propos*, p. III)

« On a regroupé autour d'un terme vedette placé en entrée les dérivés et les composés qui, par leur sens, se rattachent étroitement à lui. » (*Lexis, Préface*, p. VIII)

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 130.

On trouvera par exemple *abdication* sous *abdiquer* (ou : *s.v. abdiquer*, c'est-à-dire « sous la vedette » *abdiquer*). Pour les suffixés, comme dans cet exemple, la place alphabétique est peu éloignée ; pour les préfixés (par exemple *inabordable* sous *aborder*), l'éloignement est généralement compensé par une entrée à la place alphabétique suivie de renvoi à la base.

Choix de la vedette

La question du choix de la vedette peut se poser dans certains cas, comme celui de la dérivation non affixale, ou conversion. Dans *DFC* et *Lexis*, on trouve *voler* sous *vol*, *oublies* sous *oubli*, mais *nage* sous *nager*, *rêve* sous *rêver*. Le *Robert méthodique* (qui a précédé le *Brio* en 1982 et pratiquait le regroupement des suffixés à la base) rangeait plutôt le déverbal sous le verbe (*oubli* sous *oublier*, *nage* sous *nager*) ou dégroupait (entrées distinctes pour *vol* et *voler*, *rêve* et *rêver*), tout en indiquant le verbe comme base du nom. En cas de dérivation affixale, il peut arriver que l'usage prenne le pas sur la dérivation : dans *Lexis*, on trouvera le nom *cautele* sous l'adjectif *cauteleux* et non l'inverse, parce que le nom est rare et vieilli.

Regroupement et dégroupement

Différents dérivés d'une même base morphologique peuvent être liés à des sens et emplois différents de cette base, qu'ils contribueront alors à **dégroupier** sous des entrées distinctes : par exemple, *adhérence* de 1 *adhérer* (à) « être fixé, sujet nom de chose » et *adhésion* de 2 *adhérer* à « entrer comme membre, souscrire, sujet nom de personne ». En cela, regroupements et dégroupements sont liés (cf. chap. 5, 2.1, *traitement homonymique de la polysémie*).

La plupart des dictionnaires de langue réservent le regroupement de dérivés à la base au cas des dérivés peu employés et de sens totalement prédictible, pour des raisons pratiques d'économie d'espace : le dérivé est simplement mentionné en fin d'article sans être défini ni illustré par un exemple.

« On observe, par exemple, qu'un mot comme *glaciologie* a pour dérivés *glaciologue* et *glaciologique*, et que pour toutes les sciences, le français possède ce système (*cardiologie*, *cardiologue*, *cardiologique*, etc.). Le sens de ces mots dérivés va de soi, et seules des indications de forme et de catégorie grammaticale sont alors nécessaires. La préférence donnée aux mots dont le sens mérite une explication nous a conduits à signaler de nombreux dérivés dans l'article du **mot-base**, le plus souvent à la fin. Il ne faut voir

aucune intention théorique dans ces regroupements qui ont été pratiqués à la condition que l'ordre alphabétique n'en soit pas perturbé¹. »

Cette pratique est répandue mais non constante, d'un dictionnaire à l'autre ou à l'intérieur d'un même dictionnaire.

- On trouve ainsi *calomniateur* sous *calomnier*, *calomnieusement* sous *calomnieux* dans *GR*, *PR*, *TLF*, *DH* ; mais l'adverbe a une entrée distincte dans *GLLF*, avec une citation d'André Gide.
- Dans *PR*, sont par exemple en sous-entrée *adéquatement*, *affablement*, *cérémonieusement*, *convulsivement*, mais en entrée *abominablement*, *adorablement*, *circulairement*, *colossalement*, bien que la définition soit conforme au sens prédictible « de manière Adj ». Il s'agit généralement de donner un exemple d'emploi typique, comme : *Abominablement laid* ; « *Vous êtes adorablement mise.* », Balzac ; *Particules qui se déplacent circulairement* ; *Il est colossalement riche*.
- Le regroupement n'a pas lieu dès que les formes et les sens tendent à s'écarter si peu que ce soit de la régularité totale. Dans *PR*, on aura *ophtalmologique* sous *ophtalmologie*, mais *ophtalmologue* a une entrée propre pour indiquer les variantes *ophtalmo* et *ophtalmologiste* ; *étymologique* ne signifie pas seulement « relatif à l'étymologie », mais aussi « conforme à l'étymologie » dans *sens étymologique* ; on dit *étymologiste* et non **étymologue*.
- Le *Trésor de la Langue française* place un grand nombre de mots construits dans les articles consacrés aux « éléments formateurs », ce qui « permet d'alléger la nomenclature d'un excès de mots débutant ou se terminant par le même élément formateur et pour lesquels la vitalité d'emploi ou la diversité des exemples disponibles nous paraissent insuffisants². » On trouve par exemple *agoraphobe* et *agoraphobie* sous *-phobe*, *-phobie* mais *xénophobe* est en entrée (avec *xénophobie* en sous-entrée) ; *claustrophobe* et *claustrophobie* ont chacun une entrée ; *mini-golf* est sous *mini-*, mais *mini-short* est sous *short* ; *buissonnaie* « lieu couvert de buissons » est sous l'entrée *-aie* suffixe, *platanaie* est sous *-aie* et sous *platane*, *hêtraie*, *fougeraie* sont sous *-aie* et ont aussi une entrée propre.

Le regroupement concerne aussi les *unités polylexicales* lorsqu'elles font l'objet de sous-entrées : voir *supra* 1.4.2.

Des *variantes* peuvent être également indiquées en fin d'article : par exemple dans *PR* une remarque à la fin de l'article *cauchemardesque* indique :

1. J. Rey-Debove et A. Rey, Préface du *Nouveau Petit Robert* 1993.

2. *L'œuvre et ses ouvriers*, Préface du tome premier du *TLF* par P. Imbs, p. 115 dans le livret de présentation du CD-ROM, CNRS Éditions, 2004.

« On trouve parfois *cauchemardeux*. » Voir aussi le traitement des *variantes* et *abréviations familières* supra 1.2.3.

Il faut rappeler que la numérisation permet l'accès direct à toutes les formes et expressions, quels que soient leur place et leur statut dans le texte.

Entrées cachées

On parle parfois d'*entrées cachées* à propos notamment des dérivés réguliers placés en fin d'article et non définis, ou plus généralement des mots construits, expressions ou variantes mentionnés à l'intérieur des articles, ayant ou non le statut de sous-entrée, ne donnant pas lieu à entrée. Cette expression reprend un terme utilisé par B. Quemada qui, décrivant les dictionnaires anciens, a appelé *mots cachés* des mots présents dans la microstructure, notamment comme synonymes de l'entrée, mais absents de la nomenclature.

La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) pratiquait le regroupement en familles morphologiques. Les éditions suivantes présentent un ordre alphabétique des entrées, jugé plus « commode » bien que moins « instructif¹ » (2^e édition, 1718).

2.2 Regroupements sémantiques

Les *dictionnaires analogiques* font des regroupements sémantiques et thématiques, qui vont également à l'encontre de l'ordre alphabétique : c'est pourquoi on les oppose aux *dictionnaires alphabétiques*. Leur perspective est onomasiologique ; ils sont généralement dépourvus de microstructure.

- Le Dictionnaire analogique de la langue française, Répertoire des mots par les idées et des idées par les mots, de Jean-Baptiste Boissière (1862), est le premier du genre².
- Le *Dictionnaire des idées par les mots*, de D. Delas et D. Delas-Demon (Le Robert, 1979, disponible en PDF) présente une nomenclature organisée autour d'un millier de *mots-centres* (*abandon*, *abattre*, *abondance*, *abréger*, etc.) qui donnent accès à des *mots associés*, lesquels figurent par ailleurs à leur place alphabétique avec renvoi au mot-centre : *abaissement*, *abaisser* renvoie à *avilir*, *bas* ; *abajoue* renvoie à *singe* ;

1. Cf. O. Leclerc, *D'un dictionnaire de l'Académie à l'autre (1694-1718) : deux traitements des mots dérivés*, ÉLA 163, 2011.

2. Voir B. Quemada, *Les dictionnaires du français moderne*, p. 321, 374 sq. ; F. Gaudin, L. Guespin, *Initiation à la lexicologie française*, p. 71-74.

• *anthropophage* renvoie à *homme*, *manger*. On trouve par exemple sous *abondance* les rubriques « être en grande quantité » (*abonder*, *déborder*, *foisonner*, *être copieux*...), « état de prospérité » (*aisance*, *avoir à discrétion*...), « richesse d'expression » (*parler d'abondance*, *être prolixe*...). La part faite aux unités phraséologiques (par ailleurs introuvables par l'ordre alphabétique), telles que *avoir à gogo*, *être en pagaille*, *vivre à l'âge d'or / au pays de cocagne*, montre la fonction d'aide à l'expression que sont censés remplir ces répertoires.

• *Le Thesaurus, Dictionnaire des analogies*, dirigé par D. Péchoin (Larousse, 2014 [1992]), présente 873 mots-clefs (ou *Thèmes et notions*, dont la liste est donnée en début d'ouvrage : *abondance*, *absence*, *abus*, *accident*...) et un index de 125 000 entrées. Chaque article est divisé en paragraphes qui regroupent les mots et expressions par familles de sens et par catégorie grammaticale. Un mot se trouvant sous plusieurs entrées peut comporter un renvoi : par ex., sous *abondance*, *prodiguer* renvoie à l'article *prodigalité*, où il renvoie à l'article *dépense* (où il est sans renvoi). Certains articles remplissent une fonction encyclopédique en énumérant et classant les noms des objets de l'ensemble concerné : sous *arbre* ou *champignon*, les espèces classées par région du monde ou par caractères ; sous *astronomie*, les noms de planètes, étoiles, satellites, constellations.

• L'ouvrage de J. Picoche et J.-Cl. Rolland, intitulé *Dictionnaire du français usuel*, de (De Boeck-Duculot, 2002), est de nature différente : il pratique des regroupements fondés sur les relations entre les mots dans la langue, qui sont sémantiques, morphologiques et syntaxiques. Il en va de même pour le *Lexique actif du français* de I. Mel'čuk et A. Polguère (De Boeck, 2007), centré sur les *dérivations sémantiques* et les *collocations* (cf. chap. 1, 2.1.2 ; chap. 8, 1.2.2).

• *Le Grand Robert* et *le Petit Robert* sont intitulés *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* en raison de l'importance accordée dans l'article à l'indication des relations de sens par renvois (cf. chap. 12, 5.2).

■ Chapitre 12

La microstructure

1. Le bloc-entrée
2. Les marques
3. La définition
4. L'exemple
5. Les relations lexicales
6. Annexes (articles *chameau* dans le *PR* et dans le *PLI*)

La microstructure est le texte de l'article dont la structure est programmée.

On appellera microstructure « l'ensemble des informations ordonnées de chaque article, réalisant un programme d'informations constant pour tous les articles, et qui se lisent horizontalement à la suite de l'entrée ».

J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 21

Ces informations, de types variés, constituent des rubriques distinctes mais chaque dictionnaire, en fonction de son programme, ne remplit pas toutes les rubriques. Certaines sont obligatoires (catégorie grammaticale, définition), d'autres facultatives (étymologie). C'est dire que d'un ouvrage à l'autre, on ne saurait trouver les mêmes informations.

1. Le bloc-entrée

Le bloc-entrée est composé de l'entrée et des informations placées généralement immédiatement après celle-ci, soit la prononciation, la classe syntaxique, l'étymologie. L'entrée, mise en valeur par les caractères gras, appartient à la macrostructure et à la microstructure : elle est le sujet de l'article.

1.1 La graphie

La première information donnée sur l'entrée est sa **graphie**. Cette information est essentielle ; la recherche ou la vérification de l'orthographe est une des raisons majeures de la consultation du dictionnaire de langue, le dictionnaire faisant autorité en la matière. Mais certains mots admettent différentes graphies (**variantes graphiques**). Citons à titre d'exemples : *abatis/abattis*, *gaieté/gaité*, *kleptomane/cleptomane*, *pagaille/pagayel/pagaïe*, *pot-pourri/pot pourri*, *shampoing/shampooing*. La plupart des dictionnaires de langue rendent compte de ces graphies multiples ; les procédés sont différents et les choix de la vedette peuvent être dissemblables.

La question est devenue plus vive depuis le rapport sur les « Rectifications de l'orthographe », publié dans le *Journal officiel* du 6 décembre 1990, avec la caution de l'Académie française. Les dictionnaires adoptent des attitudes différentes.

Le *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e édition en cours, 3 vol. parus en 1992, 2000, 2011) est resté très prudent ; seules les graphies traditionnelles (par ex. *flûte*, *haut-parleur*) figurent en entrées, elles sont suivies d'un losange renvoyant aux nouvelles graphies (*flute*, *hautparleur*) qui apparaissent dans les annexes, restant « soumises à l'épreuve du temps ». Il appartient donc aux dictionnaires d'usage *PLI*, *Dictionnaire du français Hachette* (*DH*) et *PR* de diffuser la nouvelle orthographe. On examinera brièvement comment ceux-ci procèdent¹.

L'introduction des graphies rectifiées se fait à des périodes et à des rythmes différents : à partir de l'édition 2002 pour le *DH* et en grande quantité – sans doute par souci de se distinguer des ouvrages concurrents en raison de son implantation récente sur le secteur du marché des dictionnaires usuels en un volume – ; de façon plus circonspecte, pour le *PR* qui accueille progressivement certaines nouvelles graphies et qui, à partir de l'édition 2009, s'ouvre plus largement à la nouvelle orthographe ; à partir de l'édition 2012, pour le *PLI* (dans le millésime 2009, elles figurent dans les annexes).

1. Pour un examen détaillé incluant les éditions 2011 du *PLI*, *DH* et *PR*, cf. C. Martinez, « La personnalité orthographique de trois dictionnaires millésimés (*Petit Larousse*, *Petit Robert*, *Dictionnaire Hachette*) » et Ch. Jacquet-Pfau, « Vingt ans après, le destin des Rectifications de 1990 dans les dictionnaires. L'exemple du *Dictionnaire Hachette*, du *Petit Larousse illustré*, du *Petit Robert* », *Cahiers de Lexicologie*, 97, 2010-2, p. 13-30 et p. 31-54.

Le traitement des graphies rectifiées dans les trois dictionnaires (édition 2013) diffère sur deux points principaux :

- Présentation formelle

Dans le cas d'une double entrée (*PLI*, *PR*), les nouvelles graphies sont, le plus souvent, en deuxième position. Dans le *DH*, elles sont présentées en fin d'article (rubrique *Var.*)

- *PLI* imbécillité ▲ imbécilité
- *PR* imbécillité ou imbécilité [...] – La graphie *imbécilité* avec un seul *l*, d'après *imbécile*, est admise.
- *DH* imbécillité [...] var. imbécilité
- *PLI* dentellier, ère ▲ dentelier, ère
- *PR* dentellier, ière ou dentelier, ière [...] – La graphie *dentelier*, *ière* avec un seul *l*, en accord avec la prononciation, est admise.
- *DH* dentellier, ère [...] var. dentelier, ère

Le lexicographe peut choisir de promouvoir certaines graphies rectifiées, en les plaçant en tête. Exemples : *révolver* et *autostop* dans le *DH* et le *PR*, *plateforme* dans le *PLI* et le *PR* (on note que, dans le *PR*, certaines variantes peuvent figurer dans l'article signalées par la remarque « On écrit aussi »).

- *DH* révolver [...] var. revolver
- *PR* révolver ou revolver
- *PLI* revolver ▲ révolver
- *DH* autostop [...] var. auto-stop
- *PR* autostop ou auto-stop
- *PLI* auto-stop ▲ autostop
- *DH* plate-forme [...] plateforme
- *PR* plateforme [...] On écrit aussi une *plate-forme*, des *plates-formes*.
- *PLI* plateforme ou plate-forme

- Présence de commentaires explicatifs

Le *PR* ajoute parfois, à la fin de l'article, des remarques linguistiques justifiant les graphies rectifiées : conformité avec la prononciation (cf. *dentelier*), avec la famille de mots (cf. *imbécilité*), avec l'étymologie (par ex. « La graphie *charriot* avec 2 *r*, d'après le latin *carrus* et par analogie avec les autres mots de la série, est admise »). Un texte de A. Rey, intitulé *L'Orthographe : mise au point* (placé après la postface et complétant les passages de la préface de 1993 consacrés à la question¹), expose les principes suivis dans le traitement de l'orthographe réformée dans l'édition 2009. A. Rey y écrit notamment : « Chaque fois qu'une modification a paru excessive ou

1. Dans l'édition 2017, ce texte est intégré à la préface.

perturbante, elle n'a pas été retenue [...], les accents circonflexes qui donnent leur personnalité à certains mots écrits ont été maintenus » (p. XXV).

De là, l'absence, dans le *PR*, de la variante *ilot* par exemple (contrairement au *DH* et au *PLI*).

- *DH* /ilot [...] var. *ilot*
- *PLI* /ilot ▲ *ilot*
- *PR* /ilot

1.2 La prononciation

L'indication de la prononciation des mots n'est pas une donnée constante. Le dictionnaire de langue la signale systématiquement, le *PLI*, le *Dictionnaire Hachette* et le *Dictionnaire de l'Académie* la donnent pour les mots pouvant présenter une difficulté de prononciation (par ex. *aster* ou *gageure*). La transcription phonétique des entrées, placée généralement après l'entrée (dans le *TLF* et dans le *DH*, elle se trouve en fin d'article), figure entre crochets et en alphabet phonétique international (API) ; ex. [ʃamo]. La parenthèse indique que le phonème n'est pas toujours prononcé ; ex. [ãv(ə)lɔp]. Le *Dictionnaire de l'Académie* n'utilise pas l'API : ex. *aster* : (*r* se prononce).

Le code linguistique de l'API reste peu connu du public. Alain Rey cite cette anecdote :

« Un consultant assidu du *Petit Robert*, à qui je demandais son opinion sur la notation phonétique, ne l'avait simplement pas vue. Bon, dit-il, ces espèces de caractères grecs que vous mettez après les mots... »

A. Rey, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot*, p. 94

L'introduction dans le *PR* électronique de l'enregistrement sonore de certains mots dont la prononciation présente une difficulté, tels que *angiocholite*, *aster*, *asthme*, *gageure* (il y en a 16 000 dans la version en ligne du *PR* 2013), représente un réel progrès.

D'une manière générale, la transcription unique est de règle ; elle correspond, pour les locuteurs français, à la prononciation du locuteur de l'Île-de-France (urbain et cultivé), à laquelle le lecteur doit se conformer. On trouve cependant, dans le *PR*, en cours d'article, des exemples de prononciations relevant de l'usage familier ; par ex. le syntagme : *ma pauvre dame* [mapovdam]. Les variantes phonétiques sont proposées dans le cas des mots, principalement

les emprunts, admettant plusieurs prononciations. Par exemple, dans le *PR* pour *xérés* [gzERES ; KERES ; kSERES].

1.3 La catégorie, le genre et le nombre

Tous les dictionnaires de langue présentent la catégorie grammaticale du mot-entrée ; cette information fonde le statut **autonymique** de l'entrée (cf. chap. 2, 1.2) puisqu'elle porte explicitement sur le signe : c'est en tant que mot que *château* est un nom.

À la mention de la catégorie s'ajoutent d'autres renseignements : pour les verbes, le renvoi à un tableau de conjugaison correspondant, situé dans les annexes de l'ouvrage ; pour les noms et les adjectifs, le genre et éventuellement l'indication du pluriel. La variation du genre des noms et des adjectifs est toujours présentée dans les entrées (par ex., *époux*, *ouse* ; *blond*, *e*). Les marques du pluriel sont données pour les pluriels jugés irréguliers ou problématiques (pluriel en *-aux*, pluriel des mots composés, des emprunts). Les présentations en sont variées. Le pluriel apparaît dans la vedette (par ex. *journal*, *aux* dans le *PR*, le *TLF*, le *DFC* ; *œil*, plur. *yeux* dans le *PR*, le *TLF*, le *DFC*, le *PLI*) ; ou après l'entrée (par ex. *journal* n. m. [pl. *journaux*] dans le *PLI*) ; ou en fin d'article dans le *DH* et le *GLLF* ; l'exemple peut également être exploité à cette fin (cf. *infra*, 4.3.1).

La *féminisation des noms de titres, de métiers et de fonctions* a entraîné de nombreuses modifications dans les dictionnaires d'usage à partir des années 2000 : ajout de la marque du féminin dans l'entrée (par ex. *consul*, *e* n. à la place de *consul* n. m. ; *brigadier*, *ière* n. à la place de *brigadier* n. m.) ou changement portant sur le genre (par ex. *juge* n. à la place de *juge* n. m., *ministre* n. à la place de *ministre* n. m.). On peut relever des différences entre les dictionnaires ; par ex. le *PR* (2009) féminise *éboueur* (*éboueur*, *euse*) et *commissaire-priseur* (*commissaire-priseur*, *euse*) qui restent au masculin dans le *DH* et le *PLI*.

1.4 L'étymologie

L'information étymologique (origine, datation) est variable selon les dictionnaires. Elle est naturellement absente des dictionnaires synchroniques comme le *DFC*, l'étymologie n'ayant pas de valeur fonctionnelle (le fait de connaître l'origine du mot ne renseigne pas sur son fonctionnement). Présente

pour toutes les entrées du *PR*, mots et éléments, elle n'est indiquée que pour certaines entrées et, de façon succincte, dans le *DH* et le *PLI* (cf. *chameau*, Annexes). La rubrique étymologique est plus étoffée dans le *PR*, le *Lexis* ou dans les grands dictionnaires de langue (*GLLF*, *GR*, *Acad.*, *TLF*). Placée le plus souvent après l'entrée, elle peut figurer en fin d'article (*TLF*, par ex.).

La rubrique étymologique du *PR* présente une brève histoire du mot. Dans l'article *chameau* (cf. Annexes) elle comporte plusieurs éléments :

- *cameil* 1080 ? latin *camelus*, grec *kamêlos*
- *cameil* est la forme ancienne du mot ;
- 1080 la date de la première apparition connue du mot ;
- *camelus* est l'étymon latin, lui-même emprunté au grec *kamêlos*.

Lorsque la forme ou le sens diffère de la forme et du sens actuels, l'un et/ ou l'autre sont signalés ; par ex. : *féliciter* – 1460 « rendre heureux » \diamond bas latin *felicitare* ; *kimono* 1899 ; *kimona* 1796 ; *gimon* 1603 \diamond mot japonais « vêtement, robe ».

Cette rubrique donne également la formation historique des mots construits français : les dérivés sont rapportés à leur base : *nage*, de *nager* ; *voyager*, de *voyage* ; on y trouve le mot base sorti de l'usage : *rembourser*, de *re-* et *embourser* « mettre dans une bourse » ; et l'explication des démotivés : *rideau*, de *ridier* « plisser », le *rideau* faisant des plis ; les composés renvoient à leurs formants : *abat-jour*, de *abattre* l 3 et *jour* « clarté » ; *misandre*, de *mis(o)-* et *-andre*, sur le modèle de *misanthrope* et d'après *misogyne*.

2. Les marques

Les marques précèdent la définition dont elles se distinguent par une typographie appropriée ; elles ont pour fonction de donner les conditions d'emploi des mots, sens et locutions. Chaque dictionnaire présente, en début d'ouvrage, la liste des abréviations utilisées à cette fin.

2.1 Les marques d'usage

2.1.1 Les marques diachroniques

Les marques diachroniques (*class.*, *vx.*, *vieilli*, *arch.*, *mod.*, *néol.*) situent la variation par rapport au temps.

Le marqueur *vieilli* qualifie un mot ou un sens qui tend à sortir de l'usage mais qui est encore compris (ex. *PR* le mot *hymen* : « mariage », l'acception 2 de *firt* « personne avec laquelle on flirte ») ; le marqueur *vx.* s'applique à un mot ou à une acception qui ne s'utilise plus (ex. *PR feu* I, 6 « supplice du bûcher »). En revanche, la marque *anciennement* notée *anciennt.* signale un référent aujourd'hui disparu (ex. *PR toilette* I, 1 *marchande*, *revendeuse à la toilette* ; cf. chap. 5, exercice 8). Quant à la marque *néol.*, dont l'utilisation est délicate – à partir de quel moment un néologisme n'est-il plus perçu en tant que tel ? –, elle ne figure plus ni dans le *PR* 2013, ni dans le *PLI* 2013. Dans le *PR*, l'indication de la date d'apparition suffit ; exemples : *tablette (numérique, tactile)* 1990, *portail* (acception en informatique) 1998, *blog* 2002, *blogosphère* 2003. En revanche, *néol.* est utilisé dans d'autres ouvrages comme le *GLLF*, le *TLF*, le *Lexis*, le *Dictionnaire de l'Académie*.

2.1.2 Les marques diatopiques

Les marques diatopiques (*région.* pour *régionalisme*) situent la variation par rapport à l'espace.

Les dictionnaires précisent l'aire géographique d'emploi : pays francophones ou régions de France. Exemples : *PLI* 2013 *char* 2 Québec fam. « Automobile » ; *DH* 2013 *votation* : *vx.* ou *région.* (Suisse, Canada) « consultation populaire » ; *PR* 2013 *abreuvoir* 2 *région.* Canada « fontaine à eau » ; *brosse* 3 *région.* Belgique « balai » ; *bistouille* : \diamond *région.* (Nord) « café mêlé d'alcool ; rasade d'eau-de-vie versée dans le café ».

2.1.3 Les marques diastratiques et diaphasiques

Les marques diastratiques et diaphasiques forment un ensemble flou (cf. chap. 1, 2.2.2). Plus fréquentes que les autres marques d'usage, elles transmettent des jugements de valeur ; elles sont sujettes à de nombreuses fluctuations d'un ouvrage à l'autre. En l'absence de critères opératoires et d'un appareil théorique suffisant, la caractérisation lexicographique des marques de ce type ne peut échapper à un certain empirisme¹.

1. Cf. P. Corbin, « Les marques stylistiques/diastratiques dans le dictionnaire monolingue », *Encyclopédie internationale de lexicographie*, t. I, p. 673-680.

On notera les faits suivants :

- La régression de la marque *populaire* au profit de la marque *familier* dans la plupart des dictionnaires actuels.

A. Rey critique l'utilisation de la marque *pop.* en ces termes :

« La marque "populaire" signifiant "unité employée par les locuteurs appartenant au peuple" devrait engendrer les marques "bourgeois", "paysan", "intellectuel", "ouvrier", etc., inutilisées et probablement inutilisables. Or, elle est trop souvent utilisée comme intensif de "familier" qui devrait vouloir dire : "unité convenant à un type de communication non officielle, quotidienne, sans contrainte, quelle que soit l'appartenance sociale des communicants". »

« Norme et dictionnaires (domaine du français) » in *La Norme linguistique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert, collection « L'ordre des mots », 1983, p. 564.

De là, le remplacement de la marque *pop.* par *fam.* ou *très fam.* perceptible dans la 2^e édition du *GR* (1985) et dans la refonte du *PR* (1993), dans lequel de nombreux mots et acceptions étiquetés à l'origine *pop.* se voient attribuer la marque *fam.* (ex. *falzar*, *rupin*). Cette pratique de marquage s'est étendue à d'autres dictionnaires¹.

- L'incidence du référent dans l'utilisation de la marque *vulg.* (cf. aussi bas, *triv.*).

Le *PR* définit de la façon suivante l'emploi qu'il fait de la marque *vulgaire* : « mot, sens ou emploi choquant, le plus souvent lié à la sexualité et à la violence, qu'on ne peut employer dans un discours soucieux de courtoisie, quelle que soit l'origine sociale² ». La marque *vulg.* porte donc à la fois sur le mot (dont l'usage est proscrit) et la chose (objet de tabou) ; exemples : *pute*, *foutre* (n.), *pipe*, *tante*. Admis dans certains dictionnaires, ces mots n'en sont pas moins stigmatisés.

1. Cf. P. Corbin et N. Gasiglia, « Éléments pour un état de la description de la variété des usages lexicaux dans les dictionnaires français monolingues (1980-2008) », *La Marque en lexicographie*, p. 22-23 ; A. Podhorná-Polická, « L'expressivité et la marque lexicographique : étude comparative franco-tchèque d'un corpus du lexique nonstandard. Les marques *fam.*, *pop.*, *arg.* vs *expressivité* en lexicographies française et tchèque », p. 209-225.

2. *Tableau des termes, signes conventionnels et abréviations*, p. XXXVI.

Le *Dictionnaire de l'Académie* (9^e édit.) utilise la marque *vulg.* pour des mots, acceptions et locutions qui, dans d'autres dictionnaires, sont jugés familiers. Exemples :

s.v. III. *flotte* : *Vulg.* Eau. *Boire de la flotte* ;

s.v. *dragner* 3 Absolt. *Fig.* et *vulg.* Errer dans un lieu public à la recherche d'une aventure amoureuse, facile et passagère. *Il a passé la soirée à draguer* [...]

s.v. *chou* 1 : *Vulg.* *Ils lui sont rentrés dans le chou*, ils s'en sont pris à lui, l'ont molesté.

L'*Avertissement* de 1992, signé par M. Druon, explicite la position de l'Académie :

« Il nous est également apparu que nos notations habituelles : familier, populaire, vulgaire, argotique, trivial, avaient de moins en moins d'effet dissuasif, comme si, même assortis de ces mentions, le fait que des mots grossiers soient mentionnés "dans le dictionnaire" autorisait leur emploi sans discernement ni retenue. Que nous ayons dû en faire état, parce qu'ils sont d'un usage parlé, hélas fréquent, ne saurait constituer un encouragement à s'en servir en aucune occasion qui commande, oralement ou dans l'écrit, un langage correct. [...] Fidèles à nous-mêmes, nous poursuivons notre chemin entre les deux haies épineuses du purisme et du laxisme » (p. VI).

- Le nombre élevé de marques conjointes : diastratiques, diachroniques, diatopiques, normatives, pragmatiques, sémantiques (ex. *fig.*, cf. *infra*, 2.3).

Exemples : *PR* 2013

vx. ou *littér.* (s.v. *accort*, *orte* 2 « gracieux et vif »).

vx. ou *poét.* (s.v. *arène* 1 « sable »).

péj. et *vulg.* (s.v. *putain* 1 « prostituée »).

péj. et *insultant* (s.v. *boniche* « bonne »).

vieilli, *fam.* et *injurieux* (s.v. *Boche* « Allemand »).

pop. et *emploi critiqué* (s.v. à II, 1 *aller au notaire*).

rare ou *région.* (s.v. *achalandé* « qui attire de nombreux clients »).

rare et *littér.* (s.v. *ciel* I, 3 « l'espace où se meuvent les astres »).

didact. littér. (s.v. *cénacle* 2 « réunion d'un petit nombre d'hommes de lettres, d'artistes [...] »).

région. et *fam.* (s.v. *bec* II « baiser »).

fam. et *vieilli* (s.v. *timbre* I, 1 *avoir le timbre un peu fêlé*, « être un peu fou »).

fig. et *fam.* (s.v. *asperge* 2 « personne grande et maigre », s.v. *bordel* 2 « grand désordre »).

Les marques *littér.* (*littéraire*) et *poét.* (*poétique*) sont utilisées comme celles de registre soutenu. Mais la marque *littér.* est ambiguë car elle peut être également celle de domaine (cf. *infra*, 2.2) ; par exemple : *PR madrigal* : *littér.* « courte pièce

de vers [...] ». Le TLF distingue *littér.*, marque d'usage, (ex. *azur*) et *litt.* (littérature), marque de domaine, (ex. : *blason* « pièce de vers à rimes plates en vogue surtout au XVI^e siècle [...] »). Le *Lexis* pratique la même distinction, en inversant les abréviations *littér.* (littérature, histoire littéraire), *litt.* (marque de registre).

Les marques pragmatiques comme *péj.*, *injurieux*, *terme d'insulte par euphémisme*, *par plaisanterie*, etc. peuvent être considérées comme diaphasiques : elles concernent des situations et des relations entre locuteurs. Comme dans le cas de *vulg.* ci-dessus, la péjoration s'attache souvent autant au référent qu'au signe (ex. *boniche* : *péj.* et *insultant*).

Les marques normatives (*emploi critiqué*, *recommandation officielle*) et, parfois, les marques de fréquence (*rare*) signalent des mots, emplois ou expressions souvent aussi marqués en registre (ex. *aller au notaire*, *ciel*, *achalandé*).

La marque *didact.* signifie que les mots et acceptions concernés (par ex. *cénacle* ou *aqueux*, *arborescence*, *aviaire*) ne relèvent pas du lexique général. Elle peut être envisagée comme une marque diaphasique puisque l'emploi de ces unités caractérise un type de discours savant.

2.2 Les marques de domaine

Les marques de domaine portent sur les mots, acceptions et syntagmes qui font partie des lexiques de spécialité. Elles spécifient à la fois le domaine du savoir et le secteur d'activité auquel ils se rattachent et l'usage linguistique de ces unités, propre à certains milieux socioprofessionnels ; par exemple, la marque *mar.* (acception 4, *chameau*, *PR*) pour le domaine de la marine, la marque *ling.* (ex. *aspect*, acception 5) pour le domaine de la linguistique. L'évaluation du degré de diffusion des mots techniques et scientifiques dans la langue générale peut rendre l'attribution de la marque de domaine problématique. Ainsi comment traiter les mots du vocabulaire médical dont l'usage est largement répandu ? Un mot tel que *anorexie* (*méd.*) est-il toujours un mot marqué ?

Les marques d'usage et de domaine concernent les mots-entrées et les acceptions. Pour la macrostructure cf. chap. 11, 1.2 et 1.3.

2.3 Les marques sémantiques

Les *marques sémantiques* (également appelées *marqueurs* ou *indicateurs sémantiques*) décrivent les liens qui unissent le sens propre des mots aux sens dérivés obtenus par figure (cf. chap. 5, 3). L'utilisation de ces marques pour classer les différents sens à partir du sens propre, supposé initial, est inscrite

dans la tradition lexicographique privilégiant une description philologique et historique de la langue ; en outre, elle permet de décrire et d'ordonner l'enchaînement des acceptions dans l'article (cf. *plan « logique » infra*, 3.3.2). Aussi est-elle plus répandue dans les dictionnaires de langue (*TLF*, *GR*, *GLLF*, *PR*) que dans les dictionnaires encyclopédiques comme le *PLI* (cf. par ex., l'absence de la marque *fig.* pour l'acception de *chameau* « personne désagréable »). L'usage de ces marques est rare dans le *DFC* qui, optant pour le traitement homonymique, rompt les liens entre les acceptions.

La métalangue reprend la terminologie des tropes. La correspondance s'établit *grosso modo* comme suit :

- Les marques *fig.*, *par anal.*, *par métaph.* indiquent la relation métaphorique, *par anal.* étant réservé à la relation concret > concret, *fig.* s'appliquant à la relation concret > abstrait.
- Les marques *par méton.*, *par ext.*, *par restr.* (ou *spécialt.*) décrivent ce qui relève de la métonymie et de la synecdoque.
- Les marques *par ext.*, *spécialt.* peuvent exprimer le passage du lexique général aux lexiques de spécialité et inversement.

Voici quelques exemples tirés du *PR* 2013 :

avalanche : 1 Masse de neige [...] ♦ *Par métaph.* Tas croulant « Des avalanches de légumes » Flaubert. 2 *Fig.* Grande quantité (de choses désagréables qui arrivent) [...].

big-bang : *Didact.* Théorie cosmologique [...] – *Par métaph.* « ce big-bang politique auquel j'aspire » M. Rocard.

bouche : I (Chez l'homme et les animaux) A. Chez l'homme 1 Cavité située à la partie inférieure du visage de l'homme bordée par les lèvres [...]. 2 *Spécialt.* Les lèvres et leur expression. *Une belle bouche* [...]. 3 La bouche. Siège du goût [...]. 4 *Par ext.* Une bouche. Personne qui mange. *Une fine bouche* [...].

balle : 1 Petite sphère élastique [...]. 2 *Loc. fig.* *Prendre, saisir la balle au bond* : saisir avec à-propos une occasion favorable [...].

Les marques sémantiques caractérisent une acception (cf. *bouche* acceptions 2 et 4), une locution (cf. *balle*) ou un emploi illustré par un exemple (cf. *big-bang*). La marque *fig.* exprime la relation métaphorique concret > abstrait (cf. *avalanche* 2 « grande quantité »), la marque *par ext.* exprime la relation métonymique (cf. *bouche* 4 « personne qui mange »), la marque *spécialt.* exprime la relation par synecdoque (cf. *bouche* 2 « les lèvres et leur expression »). D'un

ouvrage à l'autre, la caractérisation rhétorique des passages sémantiques varie considérablement.

Ainsi le *PR* et le *GR* font un usage spécifique de la marque *par métaph.* qui est définie « comme une comparaison implicite intermédiaire entre le propre et le figuré mais distincte du sens figuré en ce qu'elle implique un sémantisme de même niveau [...] pour plusieurs mots de l'énoncé¹ ». On voit que *par métaph.* porte davantage sur des faits de discours que sur des acceptions lexicalisées ; de là, son emploi fréquent pour les citations et exemples (*cf. big-bang*).

Mais l'utilisation des marques sémantiques n'est pas systématique dans les dictionnaires. La plupart des ouvrages, en effet, ne signalent pas les métonymies régulières dans le cas, par exemple, des noms de contenants. L'analyse du sens est confiée à la seule définition (*ex. verre* « contenu d'un verre »).

2.4 Les marques syntaxiques

Les *marques syntaxiques* (appelées également *marqueurs* ou *indicateurs syntaxiques*) présentent les emplois des mots en relation avec leurs sens. S'ajoutant à l'information de la classe syntaxique, elles décrivent la distribution des unités (*cf. chap. 4, 2.1.2 et chap. 5, 2.1*).

La description explicite des conditions syntaxiques d'emploi favorise l'encodage des mots.

En voici quelques illustrations (on a souligné dans les articles les marques syntaxiques) :

• *DFC* (1971)

• *Trancher* est séparé en trois homonymes (dégrouper des entrées) :

• 1 *trancher* : v. tr. Couper en séparant d'un seul coup [...];

• 2 *trancher* : v. tr. Trancher une question, une difficulté, les résoudre en prenant rapidement une décision ♦ v. intr. ou tr. ind. 1 (sujet nom de personne) Trancher de, sur quelque chose, en décider de manière catégorique.

• 2 Trancher dans le vif [...];

• 3 *trancher* : v. tr. et intr. (sujet nom de chose) Trancher sur, avec quelque chose, former un contraste, une vive opposition [...].

1. *Tableau des signes conventionnels, conventions et abréviations, GR, 2^e édit., 1985.*

• *PR* (2013)

• *Pauvre* :

• I adj. A. (après le nom) Qui a des ressources insuffisantes. 1 (Personnes) Qui manque du nécessaire [...]. 2 (Choses) Qui annonce la pauvreté [...].

• 3 (fin xii^e) *Littér.* Pauvre de [...] ♦ (1671) *Mod.* Pauvre en [...]. 4 Qui est insuffisant, offre ou produit trop peu. B. (avant le nom) Qui fait pitié. 1 (xv^e) Qui inspire de la pitié [...]. 2 (fin xv^e) Méprisable [...].

• II n. Un pauvre, les pauvres [...].

• *Dictionnaire du français* (J. Rey-Debove [dir.], Le Robert, Clé international, 1999)

• *solliciter* : verbe 1 Solliciter qqch. (de qqn.) : demander avec déférence [...]. 2 Solliciter qqn., faire appel à lui de façon pressante pour obtenir (une faveur) [...].

- Dans les cas cités, les critères syntaxiques (catégorie grammaticale et indications distributionnelles) commandent l'organisation de l'article (*cf. plan syntaxique, infra, 3.3.2*) ou justifient la division en homonymes. Les différences distributionnelles mises en évidence sont en corrélation avec les différences sémantiques. Les traits de sous-catégorisation sont formulés dans une métalangue accessible *personnes* (ou *qqn.*) / *choses* (ou *qqch.*), *concret/abstrait*. D'autres sous-catégories apparaissent lorsqu'elles s'avèrent nécessaires (*ex. nom désignant un bateau* dans l'article *sombrier* du *Lexis* cité plus loin).

- Les indications distributionnelles peuvent également apparaître dans le cadre de la définition, par exemple, *PR traîner* : l v. tr. 1 « Tirer après soi » (un véhicule ou un objet quelconque) ou être montrées dans l'exemple (*cf. infra, 4.3.1*).

- L'analyse de la polysémie de certaines unités peut être conduite en termes syntaxiques ou en termes sémantiques. On peut comparer de ce point de vue le traitement du verbe *sombrier* dans le *Lexis* et dans le *PR* :

• *Lexis* (1979) v. intr. 1 (1654) (sujet nom désignant un bateau) Être englouti dans l'eau [...]. 2 (v. 1800) (sujet nom de personne ou de chose) S'enfoncer profondément jusqu'à se perdre [...].

• *PR* (2013) v. intr. 1 Cesser de flotter, s'enfoncer dans l'eau en parlant d'un bateau [...]. 2 *Fig.* (xix^e) Disparaître, s'anéantir ou se perdre [...].

Le *PR* distingue la deuxième acception à l'aide de la marque sémantique *fig.*

3. La définition

La définition est, selon l'auteur du *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Alain Rey, « l'épine dorsale de tout dictionnaire¹ ». Mais la tâche du lexicographe est complexe car la définition a une double visée :

- linguistique, puisqu'il s'agit de proposer à l'utilisateur du dictionnaire, confronté à une unité lexicale qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît mal, une équivalence apte à restituer le signifié du mot-entrée et à décrire les propriétés pertinentes du référent ;
- cognitive, puisque la définition doit permettre au locuteur d'en construire l'élaboration conceptuelle.

3.1 Traits généraux

- La définition lexicographique n'est pas une phrase complète ; elle a la forme d'une périphrase dont les éléments sont appelés les *définissants* (ou *définisseurs*), l'entrée étant le *défini*. La définition idéale devrait exprimer le défini et rien que le défini.
- Toute définition, à l'exception des définitions métalinguistiques (*cf. infra*, 3.2.5), est **substituable au mot-entrée** en raison de l'identité de la classe grammaticale du mot défini et du syntagme définitionnel (nom défini par un syntagme nominal, verbe par un syntagme verbal, etc.).
- La définition doit recourir à une métalangue claire et compréhensible ; faite pour expliciter le sens de mots supposés inconnus, elle devrait se plier au principe pédagogique qui veut que les définissants soient plus connus que le défini. De fait, ce principe ne peut être véritablement appliqué. On relève, par exemple, – mais les cas sont légion – que l'analyse de *blaireau* dans de nombreux dictionnaires comporte comme trait différenciateur *plantigrade*, terme moins courant que le mot vedette *blaireau*.

1. A. Rey, article « Définition », *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, p. 297.

Les définitions dites *encyclopédiques* (*cf.* chap. 3, 1.2) mentionnent, en règle générale, l'hyperonyme spécialisé ; par exemple, dans le *PR*, le terme *pinnipède* (définition de *phoque*), le terme *camélidé* (définition de *chameau*). La *clôture* du texte lexicographique, impliquant que tout mot utilisé dans une définition soit lui-même défini, n'est pas toujours respectée (le terme *camélidé* est absent de la nomenclature du *PR*).

- La définition, comme l'exemple, transmet des contenus culturels, des stéréotypes sociaux des représentations de la société (*cf.* chap. 3, 3.3.2).

Dans sa première édition (1906), le *PLI* définit le mot *femme* de la façon suivante : « Compagne de l'homme ; épouse. Celle qui est ou a été mariée. » Cette définition marquée par l'idéologie pouvait, sans doute, être en accord avec les valeurs de son temps. Mais elle est restée inchangée dans le *PLI* jusqu'en 1958. Ce n'est qu'en 1971, c'est-à-dire avec un retard considérable par rapport à l'évolution de la société, que *femme* est défini dans le *PLI* comme « être humain de sexe féminin ».

D'une époque à l'autre, les définitions doivent donc être sans cesse ajustées, en fonction des changements de la société.

On prendra l'exemple de *mariage* dans deux éditions récentes du *PR*, dictionnaire particulièrement attentif à la prise en compte de l'univers culturel.

– 1977 | 1 Union légitime d'un homme et d'une femme [...]. *Mariage civil*, contracté devant l'autorité civile. *Mariage religieux*, qui, en France, suit le mariage civil des personnes ayant une religion [...].

– 1993 | Union légitime de deux personnes dans les conditions prévues par la loi [...]. *Mariage civil*, contracté devant l'autorité civile, seul valable juridiquement en France. *Mariage religieux. Liens du mariage* [...].

La reformulation de la définition, à l'occasion de la refonte de 1993, « union légitime d'un homme et d'une femme » devenant « union légitime de deux personnes », reflète les nouvelles législations, quitte à les anticiper quelque peu en ce qui concerne la situation législative en France. Parallèlement sont modifiées, de façon significative, les définitions des syntagmes *mariage civil* et *mariage religieux* ; en 1977, *mariage civil* et *mariage religieux* étaient traités sur un pied d'égalité, en 1993, seul *mariage civil* est défini.

3.2 Types de définitions

On présentera ici les principaux types de définitions, en suivant, pour l'essentiel, la classification établie par J. Rey-Debove¹.

3.2.1 La définition par inclusion

La définition *par inclusion* (dite aussi *hyperonymique* ou *logique*) présente l'analyse du contenu dénotatif des unités lexicales ; elle a été traitée dans le cadre de la sémantique lexicale (*cf.* chap. 3, 1, et exercice 1).

La définition de *chameau* (*cf.* Annexes) illustre ce type ; elle est composée de l'incluant désignant le genre dont relève l'objet à définir (« grand mammifère » dans le *PR*) et des traits spécifiques qui le distinguent des autres espèces du même genre : /ongulé/, /à une ou deux bosses dorsales/, /à pelage laineux/. Dans le *PLI*, la définition de *chameau* présente un ensemble de propriétés plus riche : /d'Asie centrale/, /à deux bosses graisseuses sur le dos/, /adapté à la vie dans les régions arides/, /où il sert de monture/, et /d'animal de trait/. Cette définition hyperspécifique est en rapport avec la visée encyclopédique du *PLI* que confirme la présence de l'illustration.

3.2.2 La définition métonymique

R. Martin² groupe, sous le terme de définitions métonymiques, les définitions des mots exprimant la relation partie/tout (*cf.* chap. 4, 1.2) et les définitions des termes collectifs. En voici quelques exemples (*PR* 2013).

- Relation partie/tout :
abside : partie arrondie en hémicycle de certaines églises, derrière le chevet.
nuque : partie postérieure du cou, au-dessous de l'occiput.
adagio : morceau ou pièce musicale à exécuter dans un tempo lent.
- Termes collectifs :
chambree : l'ensemble des personnes qui couchent dans une même chambre.
chevelure : ensemble des cheveux.
barbe : poils du menton, des joues et de la lèvre supérieure.

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 218-255.

2. R. Martin, *Pour une logique du sens*, p. 57-58.

Les méronymes sont définis par les mots tels que *partie*, *morceau*, *pièce*, les collectifs par *ensemble* ou l'indication du pluriel. Ces définitions ne sont pas des définitions par inclusion ; les définissants utilisés sont, selon l'analyse de J. Rey-Debove, de « faux-incluants » qui ne représentent pas la classe du référent (la nuque n'est pas une partie, la chevelure n'est pas un ensemble). Cependant la définition dans son ensemble est vraie¹.

F. Gaudin et L. Guespin utilisent le terme *définition partitive* pour la relation partie/tout².

3.2.3 La définition morphosémantique

La définition morphosémantique est réservée aux mots construits réguliers dont le sens est prédictible (*cf.* Deuxième partie, « Morphologie lexicale »). Elle ne définit que l'affixe ou le lien de composition (en introduisant parfois un apport nouveau). En voici quelques illustrations tirées du *PR* 2013.

- Mots dérivés :
bavardage : action de bavarder.
futilité : caractère futile.
comiquement : d'une manière comique (4°), risible.
bancaire : relatif aux banques, aux opérations de banque.
- Mots composés :
porte-drapeau : [soldat] porte le drapeau d'un régiment.
phytophage : *Zool.* qui se nourrit de matières végétales.

Le procédé est économique puisque la définition renvoie aux composants ou au mot de base. Lorsque celui-ci est polysémique (*comique*), il peut être nécessaire de signaler l'acception adéquate (*comique* 4 « qui provoque le rire ») mais cela n'est pas toujours réalisé. Dans le cas des composés savants (*phytophage*), la définition donne les équivalents des éléments savants (en ce sens, elle pourrait être également rapprochée de la définition synonymique *cf. infra*). Bien qu'il soit toujours possible de proposer une autre forme de définition pour les mots construits, la définition morphosémantique est, en raison de sa simplicité, très fréquente dans tous les dictionnaires. (Les auteurs du *DFC* et du *Lexis* ont jugé, pour leur part, inutile de définir nombre de dérivés réguliers, *cf.* chap. 11, 2.1).

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique...*, *op. cit.*, p. 238.

2. F. Gaudin, L. Guespin, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, p. 149-150.

Sur le plan pédagogique, la définition morphosémantique est d'un faible apport. Elle est relativement abstraite (cf. *caractère, action*) et peu explicite puisqu'elle diffère l'analyse du sens. De là, la présence dans les dictionnaires de *définitions multiples*, qui joignent à la définition morphosémantique une définition par inclusion (ex., *PR 2013 conservation* : action de conserver, de maintenir intact, dans le même état) ou une définition par synonymes (ex., *PLI 2013 franchise* : qualité de ce qui est franc ; sincérité).

3.2.4 La définition synonymique et antonymique

Ces définitions présentent une équivalence de contenu en tirant parti des relations de synonymie ou d'antonymie entre les unités lexicales.

Le recours à la définition synonymique est constant pour les termes marqués. Le lexicographe leur applique un traitement pseudo-bilingue, traduisant le terme marqué par un équivalent non marqué. Parfois, la définition juxtapose deux synonymes (définition multiple).

Les exemples suivants sont empruntés au *PR 2013* :

- falzar* : Fam. pantalon.
- flapi* : Fam. épuisé, éreinté.
- grailer* (3) : Fam. manger.
- hymen* : Littér. et vieilli mariage.

Le procédé sert à assurer la norme, les termes non marqués (*pantalon, épuisé, manger, mariage*) faisant l'objet d'une définition par inclusion.

Cependant, l'élucidation du sens peut être compromise lorsque la **circularité est trop courte**, c'est-à-dire lorsque les définitions renvoient l'une à l'autre, comme le montrent ces extraits du *PLI 2013* :

- moquer* : Litt. tourner en ridicule ; railler.
- railler* : tourner en ridicule ; se moquer de.
- ridicule* : tourner qqch, qqn en ridicule, se moquer d'eux en les présentant sous des aspects qui prêtent à rire.

La circularité des définitions s'observe également dans les définitions par inclusion (cf. les définitions de *tirer, traîner, tracer* dans le *GLLF, GR, TLF, Lexis*¹).

1. E. Pauly, *La Polysémie. Réflexion théorique, méthodologique et application à la lexicographie*, p. 176-179.

La définition par antonymes est couramment utilisée pour définir les dérivés négatifs (noms et adjectifs) :

- Antonyme morphologique :

PR 2013

- impolitesse* : manque de politesse.
- malhabile* : qui manque d'habileté, de savoir-faire.
- impoli* : qui manque à la politesse.
- inintelligent* : qui n'est pas intelligent.

Ces définitions sont des définitions morphosémantiques d'opposition : elles renvoient au mot de base qui est l'antonyme morphologique et définissent l'affixe par des mots privatifs ou par la négation syntaxique.

- Antonyme lexical :

- sec* : qui n'a pas ou peu d'humidité (*Lexis*).
- lâcheté* : manque de courage ; couardise (*PLI*).

La définition antonymique peut s'associer à d'autres types définitionnels (ex. *malhabile, lâcheté*).

3.2.5 La définition métalinguistique

Contrairement aux définitions précédentes, les définitions métalinguistiques parlent exclusivement du signe. Elles sont caractérisées :

- soit par la présence dans la définition d'une copule explicite (autre que *être*) : *maniaque* adj. et n. : se dit de quelqu'un qui a une idée fixe, bizarre ou perverse (*DFC, Lexis*).
- sacré, e* adj. : (avant le nom) Fam. sert à renforcer un terme injurieux (*DFC, Lexis*).
- soit par l'apparition d'un incluant métalinguistique : *zzzz* interj. : onomatopée notant un bruit continu [...] (*PR 2013*).
- zazou* n. : surnom donné, v. 1945, aux jeunes gens qui se distinguaient par leur passion du jazz et leur allure excentrique (*DH 2013*).
- cuillerée* : Loc. Une cuillerée pour papa, une cuillerée pour maman, formule d'encouragement à manger, adressée aux jeunes enfants (*PR 2013*).

Ces définitions ne sont jamais substituables au défini comme le montre le test suivant : *Cet homme était un zazou. *Cet homme était un surnom donné aux jeunes gens... Surnom* ne classe pas le référent mais le signe *zazou*.

Le lexicographe utilise obligatoirement la définition métalinguistique lorsqu'il traite des mots grammaticaux qui ne peuvent être analysés en termes d'inclusion sémantique (cf. chap. 3, 1.4). En revanche, la définition métalinguistique ne s'impose pas dans un certain nombre de cas. Dans la définition de *maniaque*, citée *supra*, « se dit de quelqu'un » pourrait être supprimé.

Remarque

Dans les dictionnaires d'apprentissage apparaissent deux procédures destinées à contourner les difficultés de la définition traditionnelle :

- La *définition phrastique*, en forme de phrase complète, inaugurée dans le dictionnaire anglais, le *Collins Cobuild*¹ et que l'on retrouve, de façon sporadique, dans le *Petit Robert des enfants*². Exemple : *provoquerv.* : 1 *Provoquer quelque chose*, c'est en être la cause [...]. 2 *Provoquer quelqu'un*, c'est le pousser à réagir avec dureté et violence.
- L'*exemple glosé* qui aboutit à la *suppression de la définition*, innovation introduite dans le *Dictionnaire du français vivant*³. Exemple : *compter* I, v. tr., 1 *le berger compta ses moutons* = en détermina le nombre. Cette pratique subsiste dans de nombreux dictionnaires pour enfants. Le *Dictionnaire du français usuel* de J. Picoche et J.-C. Rolland présente également le mot-vedette dans une phrase, suivie ou non d'une courte définition.

3.3 Ordre des acceptions

Lorsqu'il décrit les unités polysémiques, le lexicographe doit résoudre différents problèmes : traitement homonymique ou traitement unitaire, qui relèvent de la macrostructure (cf. chap. 5, 2, et chap. 12, 2.1), découpage du sens et ordre des acceptions qui relèvent de la microstructure. Si le découpage du contenu sémantique peut donner lieu à un nombre différent d'acceptions, il n'en reste pas moins que les dictionnaires présentent globalement des résultats convergents dans la description des principaux emplois. En revanche, ils divergent dans la hiérarchisation et l'ordre des acceptions. Ces choix ont une finalité pratique : l'organisation visuelle de l'articulation des sens doit permettre au lecteur de trouver plus rapidement l'acception qu'il recherche.

1. J. Sinclair, *English language Dictionary*, Londres, 1987.

2. J. Rey-Debove (dir.), *Petit Robert des enfants*, Paris, Le Robert, 1988.

3. M. Daveau, M. Cohen, M. Lallemand, *Dictionnaire du français vivant*, Bordas, 1972, conçu en 1939.

3.3.1 Structure arborescente ou linéaire

La structure **arborescente** (« en arbre ») présente les acceptions en établissant une hiérarchie, matérialisée par l'emploi de chiffres romains pour le premier niveau de subdivision, de chiffres arabes ou de lettres pour le deuxième niveau, etc., chaque opposition étant subordonnée à la précédente.

La structure **linéaire** est une énumération des acceptions, le plus souvent numérotées à l'aide de chiffres arabes. Les articles consacrés à *toilette* dans le *PR* et le *DFC* illustrent ces deux structures :

- Structure arborescente (portée en gras) de l'article *toilette* du *PR* 2013 :

- **I Petite toile** 1 *Vx.* Petite pièce de toile. 2 *Techn.* Emballage [...]. 3 *Bauch.* Membrane [...].
- **II Ce qui a rapport à la parure** 1 (1661) *Vx.* Objets de parure ♦ 1749 *Mod.* Meuble [...].
- **2** (xvii^e-xviii^e) Action de se préparer [...]. 3 Fait de s'habiller [...]. 4 (fin xviii^e) L'habillement [...].
- **III Ce qui concerne l'hygiène, la propreté** 1 (xix^e) Ensemble des soins de propreté du corps. 2 *Les toilettes.* 3 Le fait de nettoyer [...] ♦ *toilette d'un texte.*

- Structure linéaire de l'article *toilette* du *DFC* :

- **1** Ensemble des soins de propreté du corps [...]. **2** L'habillement et la parure, en parlant d'une femme [...]. **3** Costume féminin [...].

La classification arborescente des sens apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (1900), remplaçant la succession linéaire des sens en vigueur dans les dictionnaires précédents. Les grands dictionnaires de langue actuels (*TLF*, *GR*, *PR*, *GLLF*, *Dictionnaire de l'Académie*) ont, depuis, adopté le classement hiérarchisé des acceptions. L'arborescence peut y être plus ou moins complexe ; dans le cas du *PR*, elle peut atteindre jusqu'à cinq niveaux de hiérarchie¹.

La classification arborescente convient particulièrement aux mots fortement polysémiques, qui font l'objet d'articles longs, car elle met clairement en évidence la structuration sémantique. Le *PR* a ajouté, depuis 2007, dans près

1. A. Rey, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot*, p. 130.

de 600 articles, des intertitres ; par exemple, dans l'article *toilette* I « Petite toile », II « Ce qui a rapport à la parure ». Ceux-ci renforcent l'efficacité du dispositif et servent de repères pour orienter le lecteur dans sa recherche.

La disposition linéaire convient à nombre de dictionnaires qui, dans des articles de taille plus modeste, présentent une analyse plus sommaire de la polysémie. Le *PR* l'emploie pour les mots dont la polysémie est réduite (cf. Annexes : *chameau*).

Le *DH* recourt au classement hiérarchique pour des divisions syntaxiques, le *PLI*, ayant adopté en 1989 la numérotation des sens et la structure hiérarchisée, abandonne celle-ci dans l'édition 2012.

3.3.2 Types de plans

Il existe plusieurs possibilités de classements des sens. Elles dépendent en partie des orientations méthodologiques des dictionnaires.

- Le **plan historique** présente les acceptions dans l'ordre de leur date d'apparition (ou, plus exactement, de leur date d'attestation). Il s'appuie sur les données philologiques et ne peut donc apparaître que dans les dictionnaires ayant une dimension diachronique (*TLF*, *GR*, *PR*, *GLLF*, *Lexis*). Dans le *GR*, le *PR* et le *Lexis*, la datation historique des acceptions est intégrée aux définitions. En revanche, dans le *TLF* et le *GLLF*, les dates d'apparition des acceptions figurent dans une rubrique à part.

Les articles du *PR* fournissent de nombreux exemples de plan historique ; le plan historique peut également être indiqué par le biais des marques diachroniques (*Vieilli* s'opposant à *Mod.*)

- Le **plan logique** ordonne les acceptions selon la nature logique du lien qui unit le sens propre aux sens dérivés. Partant du sens supposé initial jusqu'aux sens les plus éloignés de celui-ci, il retrace, à l'aide des marques sémantiques, les enchaînements sémantiques entre les acceptions. Exemples : les articles *avalanche*, *bouche* dans le *PR* (cités en 2.3). Le plan logique se mêle souvent au plan historique ; on le trouve *grosso modo* dans les mêmes dictionnaires (*TLF*, *GR*, *PR*, *GLLF*). Exemples : les articles *timbre* du *PR*, *toilette* du *GR* (cités chap. 5, exercices 7 et 8). Le plan logique est également pratiqué dans le *Dictionnaire de l'Académie*.
- Le **plan fréquentiel** classe les acceptions selon la fréquence, l'acception la plus fréquente est placée en tête, l'acception la moins fréquente en fin d'article. Ce plan est utilisé dans les dictionnaires d'apprentissage et les

dictionnaires encyclopédiques (*PLI*, *DH*) mais est rare dans un dictionnaire comme le *PR*. Les articles *toilette*, dont les plans sont présentés ci-dessus, montrent les différences entre plan fréquentiel (*DFC*) et plan historique (*PR*), l'acception 1 du *DFC* figurant en III dans l'article du *PR*.

- Le **plan syntaxique** ordonne les acceptions selon les types d'emplois, signalés par la catégorie et la marque syntaxique (cf. les articles *trancher* *DFC*, *pauvre* *PR* cités en 2.4). Il est fréquent dans le *DFC* ou le *Lexis* qui, dans de nombreux cas, structurent les articles en fonction des emplois : les constructions des verbes, sous la forme de syntagmes neutralisés (cf. *infra*, 4.2), y précèdent les définitions.

Il ne s'agit là que de tendances générales. En fonction des mots traités, les lexicographes choisissent tel ou tel classement, qu'ils adaptent et aménagent au cas par cas, et selon leur intuition, de telle sorte que de nombreux plans d'articles mêlent plusieurs procédures, la classification en arbre permettant de combiner les points de vue.

On précisera trois points :

- La majorité des dictionnaires rendent compte des critères fonctionnels, qu'ils soient limités aux catégories grammaticales (ex : l'article *bas* dans l'*Académie* subdivisé en trois parties I Adj., II Adv., III N.) ou complétés par les marques syntaxiques (ex : l'article *adhérer* du *PR* organisé en 1 Choses, 2 Personnes).
- Le plan historique peut coïncider avec le plan logique (ex. l'article *cachet* du *PR*) mais il est des cas où les deux classements s'opposent (cf. chap. 5, 3.5.2). Les *Préfaces* du *PR* (2^e édition, 1977) et du *GR* (2^e édition, 1985) sont, à cet égard, explicites. Critiquant le plan logique qui peut parfois rétablir, de manière artificielle, les lois générales des évolutions sémantiques, A. Rey affirme sa préférence pour le plan historique.
- L'insertion des acceptions spécialisées se fait de différentes façons. La procédure la plus répandue consiste à traiter les emplois techniques en fin d'article (ex. *PR*, 4^e acception de *chameau*), en adoptant l'ordre qui va du général au particulier, ordre qui recoupe, en partie, l'ordre fréquentiel. Les autres solutions consistent à intégrer les acceptions spécialisées dans les différents plans : logique (par l'intermédiaire des marques *par anal.*, *p. ext.*, *spécialt.*), historique ou plan mixte. Bien que les problèmes soient d'une autre nature, on observe le même flottement pour l'emplacement et le traitement des locutions.

3.4 Traitement des unités phraséologiques

Les unités phraséologiques – expressions, locutions, mots composés, énoncés figés – sont des unités lexicales à part entière, et comme telles, elles sont suivies, dans les dictionnaires, d'une définition ou d'une glose. Mais leur traitement lexicographique est problématique. D'une part, parce qu'elles doivent être distinguées des syntagmes non lexicalisés (or, il y a un continuum entre syntagmes figés et non figés), d'autre part, parce qu'elles s'accordent mal à la forme de la nomenclature qui présente rarement, en entrées, des unités supérieures au mot graphique (cf. chap. 11, 1.4.2). Elles figurent donc au sein de l'article, mais comment les repérer ?

Dans la majorité des dictionnaires, elles apparaissent en italique comme les exemples libres, précédées par l'indicateur *Loc.* et/ou par une marque d'usage qui signale leur statut phraséologique.

Le *PLI* et le *DH* les différencient typographiquement par des minuscules en gras. Le *PR* et le *GR* utilisent épisodiquement les petites capitales en gras pour mettre en valeur certaines d'entre elles. Elles constituent alors des sous-entrées (cf. *PR poil de chameau* s.v. *chameau* 1).

Mais le problème essentiel qui se pose au lexicographe est de résoudre ces deux questions : où traiter dans l'article les unités phraséologiques et sous quelle entrée ?

3.4.1 L'emplacement dans l'article

Le lexicographe a le choix entre deux solutions : regrouper l'ensemble de ces unités ou les répartir dans le cours de l'article.

Le regroupement des unités phraséologiques à la fin de l'article, classées selon l'ordre alphabétique, facilite la consultation. Il est adopté par le *PLI* (depuis 2012), le *DH*, le *DFC*, le *Lexis* (ex., sous l'entrée *poil* sont listées toutes les unités figées dont le composé *poil à gratter*). Ces deux derniers dictionnaires procèdent ainsi parce qu'ils privilégient la syntaxe (au détriment de la définition) et considèrent que les locutions ont une certaine autonomie par rapport aux phrases libres et n'ont même, parfois, aucun lien direct avec elles¹.

1. J. Dubois, F. Dubois-Charlier, « Incomparabilité des dictionnaires », *Langue française* 87, *Dictionnaires électroniques du français*, 1990, p. 9.

La répartition des unités phraséologiques dans l'article, effectuée selon des critères sémantiques, ne facilite pas la consultation : les emplois phraséologiques sont reliés aux différentes acceptions. Pour qui n'en connaît pas le sens, il est donc difficile de prévoir où se situe dans le dictionnaire la définition de la locution recherchée. Cette procédure est pratiquée dans les dictionnaires de langue privilégiant l'approche sémantique (*PR*, *GR*, *TLF*, *GLLF*, *Acad.*).

Exemples *PR* 2013 :

- • Le composé *poil à gratter* est rattaché à l'acception III de *poil*, relative aux plantes.
- • La locution *être trempé comme une soupe*¹ est motivée diachroniquement :
- • s.v. *soupe* : 1 *Vx.* Tranche de pain que l'on arrose de bouillon, de lait. – *Mod. Loc.*
- • *Être trempé comme une soupe*, complètement trempé (par la pluie).

Mais dans la mesure où de nombreuses expressions sont démotivées, il appartient à chaque lexicographe de décider à quel endroit il lui semble préférable de les traiter.

3.4.2 Le choix de la vedette

Il est d'usage de traiter le syntagme figé au mot pivot, afin d'en rendre l'accès plus facile (ex. *espace vert* sous l'entrée *espace*, *manger de la vache enragée* sous l'entrée *vache*). Mais le choix du mot pivot est parfois délicat (par ex. dans la locution *hausser les épaules*) et les stratégies des dictionnaires diffèrent quelque peu.

On s'en tiendra à la comparaison entre le *Lexis* et le *PR*. Soit la locution : *casser sa pipe*. Elle est traitée dans le *Lexis* sous l'entrée *casser* et figure dans le *PR* sous les deux entrées : définie sous l'entrée *pipe* et mentionnée sous l'entrée *casser* (sous la forme *casser sa pipe*^{*}, l'astérisque signalant le mot où la locution est traitée). Le *Lexis* a tendance à choisir comme vedette le premier mot lexical du syntagme : premier substantif ou, à défaut, premier adjectif ou verbe, ici *casser*². Dans le *PR*, en revanche, les unités phraséologiques apparaissent, souvent, sous chacun des éléments lexicaux (ici *casser* et *pipe*) et sont traitées au mot dont le contenu est le plus riche. J. Rey-Debove s'en explique en ces termes : « ce contenu riche évoque mieux celui du syntagme (noyau sémique)

1. Exemple cité par M. Heinz, *Les Locutions figurées dans le Petit Robert*, Tübingen, Niemeyer, 1993.
2. « Cette observation vaut pour l'édition 1979 du *Lexis* mais non pas pour l'édition 2009 ».

et [...] un mot de contenu riche donne généralement matière à un article court (polysémie restreinte)¹. » Le syntagme est alors plus facilement retrouvé dans un article court.

Quelles que soient les solutions lexicographiques retenues, tout utilisateur de dictionnaire papier en a fait l'expérience : la recherche d'une unité phraséologique dans le dictionnaire peut s'avérer souvent laborieuse. La consultation électronique est, de ce point de vue, irremplaçable ; le logiciel du *PR*, en 2009, permettait de trouver une expression, en tapant les premières lettres de n'importe lequel des mots qui la composent.

4. L'exemple

Dans le dictionnaire de langue, l'exemple est, au même titre que la définition, une partie essentielle du programme de la microstructure – ce programme n'est cependant pas réalisé pour toutes les entrées d'un même dictionnaire.

Deux traits le caractérisent : c'est un énoncé qui contient le mot-entrée ; il se distingue typographiquement de la définition. Dans les dictionnaires modernes, il est mis en italique qui est la marque typographique de l'**autonymie**.

L'exemple est, en effet, selon les termes de l'analyse sémiotique de J. Rey-Debove, un énoncé mentionné (autonyme) où se trouve le mot-entrée en usage². En tant que séquence autonome, l'exemple renvoie au signe linguistique et non pas au monde. Soit l'exemple *Ne lisez pas ce livre !* Cette phrase ne s'adresse pas au lecteur. Le lexicographe qui produit cet exemple pour *lire* tient le discours suivant : ce mot peut s'employer, notamment, dans la phrase *ne lisez pas ce livre*. Autrement dit, l'exemple « montre » l'entrée. Mais l'exemple se prête à une autre lecture. Lu isolément, l'exemple peut être considéré comme un énoncé ordinaire, qui parle du monde au lecteur (cf. *infra*, 4.3.3). Cette analyse vaut pour tout exemple, qu'il soit forgé ou cité.

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, op. cit., p. 116.
2. *Ibid.*, p. 259-264.

4.1 Exemple forgé/exemple cité

Il y a principalement deux catégories d'exemples : les *exemples forgés* (ou *construits*) et les *exemples cités* (ou *signés*). Les premiers sont fabriqués par le lexicographe, les seconds, choisis par le lexicographe, sont tirés de sources diverses, littéraires ou non.

L'opposition entre exemples forgés et exemples cités s'est mise en place dès la fin du xvii^e siècle au sein des premiers dictionnaires monolingues du français. Alors que Richelet et Furetière recourent à la citation d'auteurs, le *Dictionnaire de l'Académie française*, parce qu'il réunit les écrivains les plus célèbres de son époque, prend le parti de ne pas citer. Cette division marque encore la lexicographie actuelle.

Les dictionnaires qui ne présentent que des exemples forgés sont les suivants : le *DFC*, le *Brio*, les dictionnaires d'apprentissage (par ex. le *Dictionnaire du français*, dictionnaire de français langue étrangère, le *Dictionnaire du français usuel*), les dictionnaires destinés à la jeunesse (dans leur grande majorité), les dictionnaires encyclopédiques tels le *PLI*, le *Dictionnaire Hachette* et l'*Académie*, fidèle à sa tradition (néanmoins, la dernière édition cite des titres d'œuvres littéraires). Les principaux dictionnaires qui mêlent exemples signés et exemples non signés sont le *TLF*, le *GR*, le *PR*, le *GLLF*, le *Lexis*.

L'exemple signé littéraire jouit d'un prestige social et sa présence dominante dans la lexicographie de langue caractérise, en particulier, la tradition dictionnaire occidentale¹. Mais d'autres corpus sont exploités : écrits scientifiques et techniques, articles de presse, et depuis une vingtaine d'années, dans le *GR* et le *PR* en particulier, dialogues de films, chansons.

La distinction entre exemples construits et exemples signés masque toutefois l'existence d'une autre catégorie d'exemples : les *exemples observés non signés* qui s'opposent aux exemples construits. Issus de différents corpus, ils apparaissent sans que soit mentionnée leur origine.

1. A. Rey, « Le statut du discours littéraire en lexicographie », *Lexique* 12/13, 1995, p. 17-32.

La procédure n'est pas nouvelle, lorsqu'elle s'observe dans une lignée de dictionnaires ; de nombreux exemples du *Micro Robert* (ouvrage qui ne comporte pas de citations) procèdent d'exemples littéraires du *Petit Robert*¹.

Mais l'avènement de l'informatique a transformé ces données. Ainsi, dans le *TLF*, tous les syntagmes proviennent du corpus informatisé, il n'y a aucun exemple qui ne soit pas attesté (cf. *infra* 4.3.2). Les lexicographes se divisent entre ceux qui ne présentent que des occurrences observées, partageant le point de vue de l'auteur du *Cobuild*, J. Sinclair, selon lequel « *Usage cannot be invented ; it can only be recorded*² » et ceux qui, tout en exploitant les corpus électroniques, créent leurs propres exemples. Le lecteur, de son côté, ne fait guère la différence entre exemples forgés et exemples attestés non signés.

Il y a donc un continuum exemples forgés/exemples observés non signés/exemples signés.

4.2 Formes

L'exemple signé est, en règle générale, plus long que l'exemple forgé ; c'est une phrase (ou dans les grands dictionnaires, une suite de phrases) ou, plus rarement, un syntagme. Le *PR* présente cependant un grand nombre de syntagmes cités de nature littéraire : syntagmes obtenus par réduction des citations du *GR*³ et titres d'œuvres⁴.

L'exemple non signé (forgé ou observé) offre une variété plus grande. Voici un court échantillon d'exemples forgés.

- Phrases

- Libres :

- *DFC* s.v. *foudroyer*¹ *Le chasseur tira : un perdreau, foudroyé, tomba comme une pierre.*

- plus ou moins codées (collocations) :

1. Cf. P. Corbin, « Le monde étrange des dictionnaires (8). Du *Petit Robert* (1967) au *Micro Robert* (1971) : le recyclage des citations », *Lexique* 12/13, p. 125-145.

2. J. Sinclair, *English Language Dictionary*, « Introduction », XV.

3. Cf. A. Lehmann, « Du *Grand Robert* au *Petit Robert* : les manipulations de la citation littéraire », *Lexique* 12/13, p. 105-124.

4. Cf. F. Martin-Berthet, « Les titres d'œuvres dans le *Petit Robert* (1977) », *Lexique* 12/13, p. 171-193.

- *Dictionnaire du français* (dir. par J. Rey-Debove, 1999) s.v. *fidèle* 5 *Le témoin a fait un récit fidèle des événements.*

- codées (allusion culturelle caractéristique du *PR*) :

- *PR* s.v. *fleuve* 1 *La vie est (n'est pas) un long fleuve tranquille*¹.

- Syntagmes

- libres :

- *GLLF* s.v. *œil* A, 1, 2 *De grands yeux. Des yeux saillants. De beaux yeux. Des yeux expressifs.*

- plus ou moins codés (collocations, constructions) :

- *GLLF* s.v. *œil* A, 1, 2 *Des yeux bridés. Des yeux en amande.*
- *PR* s.v. *œil* 1, 1 *Yeux globuleux. Rouler des yeux furibonds. Ciller les yeux.*

- codés :

- *PR* s.v. *eau* 1, 3 *Être comme un poisson dans l'eau.*

Au sens strict, l'exemplification n'inclut pas les unités phraséologiques mais dans la pratique dictionnaire, ces unités peuvent être présentées comme des exemples.

S'y ajoutent les syntagmes obtenus par traitement métalinguistique, à savoir les syntagmes neutralisés et les syntagmes présentant un cumul.

Les **syntagmes neutralisés** représentent un « modèle de phrase grâce auquel on peut générer une quantité de phrases particulières » ; ce sont des

1. L'allusion fait référence à un film d'Étienne Chatiliez, *La vie est un long fleuve tranquille*, datant de 1988.

« exemples matriciels¹ ». De là, le choix du verbe à l'infinitif et l'indication de la classe sémantique des compléments sous sa forme la plus générale.

- GLLFs.v. œil A, 1, 3 *Jeter un coup d'œil sur quelque chose.*

Il y a différents degrés de neutralisation de l'exemple (par ex. *offrir un cadeau à quelqu'un pour son anniversaire* présente un degré intermédiaire de neutralisation).

Le **cumul** consiste à projeter sur l'axe syntagmatique des éléments d'un même paradigme. À la différence de la neutralisation, il est contraire aux lois du discours. Ce procédé est exploité pour les syntagmes, plus rarement pour les phrases.

- PR s.v. œil I, 1 ♦ *Œil terne, fixe. Des yeux durs, froids. De grands, de petits yeux.*

Neutralisation et cumul se trouvent souvent réunis sur un même segment (ex. PR s.v. œil I, 1 *lever, baisser les yeux*). Seul l'exemple forgé se prête à ces traitements métalinguistiques ; le dictionnaire de langue ne peut s'en dispenser.

4.3 Fonctions

R. Martin répartit les fonctions de l'exemple en trois grandes catégories : fonctions linguistiques, fonctions philologiques et fonctions qui se situent « au-delà de la langue » et que l'on nommera fonctions extralinguistiques².

Ces fonctions se recoupent car l'exemple lexicographique est susceptible d'« **une double lecture** » : il peut être lu comme un énoncé autonome et comme un énoncé en usage informant sur le monde³. Cette ambiguïté fonctionnelle est exploitée par le lexicographe et par le lecteur. Ainsi, l'exemple du PR 2013 : *Elle est chercheuse* (s.v. *chercheur*) donne simultanément une information linguistique (emploi du nom au féminin) et une information extralinguistique

1. Cf. J. Rey-Debove, *Étude de linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 304 ; *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, p. 249.

2. R. Martin, « L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue », *Encyclopédie internationale de lexicographie*, t. 1, p. 601-606.

3. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 263.

(statut professionnel des femmes). On choisira ici, à dessein, des exemples qui illustrent une fonction dominante.

4.3.1 Fonctions linguistiques

Les informations linguistiques sont de nature diverse.

a) Informations morphologiques et syntaxiques

Les exemples ont pour fonction principale de présenter les marques flexionnelles et l'entourage syntagmatique du mot-entrée (collocations usuelles, constructions syntaxiques fréquentes). Exemples :

- PR s.v. *chameau* 3 *Ce qu'il (elle) est chameau !*
- PR s.v. *pèse-lettre* : *Des pèse-lettres.*
- DH s.v. *ciel* A, 3 *Les ciels de ce peintre sont toujours sombres.*
- Lexis s.v. *fracturer* 1 *Elle s'est fracturé le poignet.*
- Dictionnaire du français s.v. *prendre* I, 10 *Prendrez-vous de la viande ou du poisson ?*

L'exemple forgé est particulièrement apte à remplir ce rôle. Les rares exemples du *PLI* et du *DH* ont une fonction syntagmatique et morphologique.

Il arrive souvent que plusieurs informations se greffent sur une même séquence, comme le montre l'exemple du *Dictionnaire du français* illustrant le verbe *prendre*, qui apporte une information flexionnelle (forme du futur), syntaxique (construction *prendre de*), sémantique (sens du verbe en relation avec la construction), référentielle (évocation des habitudes alimentaires) et pragmatique (situation de communication).

b) Informations de nature sémantique

Les exemples ont également pour objet d'aider à la compréhension du sens du mot-entrée. On distinguera plusieurs cas.

- **Fonction paradigmatique** : les exemples présentent des synonymes ou des antonymes du mot-entrée ou incluent des mots, relevant du même champ associatif que le mot-entrée.
 - Synonymie PR s.v. *modèle* 1 « *Les hommes tiennent à se proposer des exemples et des modèles qu'ils appellent héros* » Camus.

- Antonymie *PR* s.v. *pauvre* II, 3 « *Quand les riches se font la guerre, ce sont les pauvres qui meurent* » Sartre.
- Champ associatif *GLLF* s.v. *vaporeux* 2 « *Tout est si léger, presque vaporeux du côté de la rivière dont les berges se perdent et se retrouvent sous une brume mince et ondoyante* » Cayrol.

Le lexicographe choisit de préférence, à cette fin, les exemples signés, dont le contexte plus riche en cooccurrences contribue à l'élucidation du sens grâce à la **redondance** (répétition du contenu de l'information).

- **Fonction définitionnelle** (ou **définatoire**) : les exemples présentent, de diverses façons, des éléments portant sur le signifié et/ou le référent qui complètent la définition du mot-entrée.
 - L'exemple peut décrire la situation caractérisée par le mot-entrée (exemple proche de la monstration).
GLLF s.v. *gêne* II, 4 Pénurie d'argent : « *Et cette pensée lui rappela qu'elle-même était dans la gêne : son mari ne lui avait pas remis d'argent depuis deux mois et elle ne savait plus comment faire face aux dépenses de la maison* » Martin du Gard.
 - Il peut comporter des traits qui pourraient faire partie de la définition (cf. aussi *exemple encyclopédique, infra*).
DFC s.v. *rail* 1 bande d'acier servant à supporter et à guider les roues des trains. *Les rails sont posés et fixés sur des traverses*.
 - L'exemple peut être une définition. L'**exemple définitionnel** restitue le sens du mot-entrée en d'autres termes que la définition proposée par le lexicographe. C'est le plus souvent un exemple signé tiré d'un écrit didactique ou littéraire. La citation didactique cautionne, en général, la définition donnée par le lexicographe, la citation littéraire exprime un contenu original et subjectif.
PR (2013) s.v. *inconscient* II « *L'inconscient est le chapitre de mon histoire qui est marqué par un blanc ou occupé par un mensonge : c'est le chapitre censuré* » J. Lacan.
PR (2013) s.v. *fatalité*, 2 « *La fatalité, c'est l'excuse des âmes sans volonté* » R. Rolland.

- **Connotations** : l'exemple peut également servir à présenter les *traits connotatifs* du mot-entrée.

TLF s.v. *passion* C 2 « *Est-ce une passion ? Est-ce l'amour ? [...] La duchesse était donc sous le joug d'une passion ; aussi en éprouva-t-elle les dévorantes agitations, les involontaires calculs, les desséchants désirs, enfin tout ce qu'exprime le mot passion : elle souffrit* » Balzac.

- **Fonction rhétorique** : l'exemple se charge d'illustrer certaines acceptions dérivées, métaphoriques et métonymiques. Car, comme le note R. Martin, certains usages figurés se prêtent mal à la définition¹. Ainsi le *PR* ne définit pas l'emploi figuré de *gangue* ; l'exemplification suffit.

PR (2013) s.v. *gangue* 2 *Fig. Dégager des idées de leur gangue*. « *Briser sa gangue, sortir de soi* », Leiris.

C'est par le biais des citations littéraires que le lexicographe peut montrer les tropes d'invention (figures non lexicalisées).

PR (2013) s.v. *coiffer* I, 2 *par anal.* : « *La neige coiffait les collines* » Martin du Gard.

PR (2013) s.v. *disque* II, 3 *par métaph.* : « *Toute une vie qu'il croyait privée était en réalité en fiches. Gravée dans le disque dur de la société* » P. Assouline.
TLF s.v. *ténèbres* I, A *par métaph.* : « *Sa robe [...] d'un ton clair et rose tranche vivement sur les ténèbres de sa peau* » Baudelaire.

- **Fonction pragmatique** : l'exemple montre la situation dans laquelle une locution est utilisée.

PR s.v. *danger* *Loc. Un danger public* : personne qui met autrui en danger par maladresse ou insouciance. *Au volant, c'est un danger public !*

4.3.2 Fonction philologique

L'exemple a valeur d'*attestation* des faits de langue. Et, selon la tradition philologique persistante dans le dictionnaire, ce sont les attestations d'écrivains

1. R. Martin, « L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue », p. 602.

qui garantissent, mieux que tout autre texte, la pertinence d'un usage. La citation – du latin *citatio* : « ce qui est invoqué, appelé » – a une fonction d'« autorité » dans la constitution de la norme linguistique¹.

L'exemple signé, à valeur philologique de témoignage, apparaît dans les principaux cas de figure suivants :

- Pour les usages relevant d'un autre état de langue :
PR (2013) s.v. *neveu* 1 Vx. Petit-fils ; descendant « *Mon époux a des fils, il aura des neveux* » Corneille.
- Pour les constructions syntaxiques, en particulier à chaque fois que le lexicographe doute de la grammaticalité d'un usage :
PR (2013) s.v. *étager* : Pron. « une foule énorme s'étagait, s'écrasait sur les gradins brûlés du vieil amphithéâtre » Daudet.
- Pour l'attestation des néologismes :
PR (2013) s.v. 3 *pile* 2 Loc. fam. Pile-poil : exactement, précisément. Votre coup de téléphone « calculé pile-poil ! Minuté comme à la guerre » Pennac.
PR (2013) s.v. *gouvernance* 3 Manière de gouverner, exercice du pouvoir pour gérer les affaires nationales « la fin d'un système, la fin d'une gouvernance, la fin d'une façon de gérer les préoccupations des Français » L'Express, 2002.

On perçoit, *a contrario*, qu'un usage fréquent n'a pas besoin d'attestation. L'utilisation d'une citation pour illustrer un contenu banal présente un caractère saugrenu, comme le montre cet exemple du PR (1977) : « *Eh bien, dis-je, quoi de neuf ?* » Baudelaire (s.v. 2 *neuf*I, 6).

« Le caractère sacré qu'on attache à la production littéraire empêche qu'on cite Rousseau, par ex., pour dire "Joyeux Noël !" »

J. Rey-Debove, *op. cit.*, p. 259

4.3.3 Fonctions extralinguistiques

Lorsqu'il est lu comme un énoncé en usage, l'exemple change de fonction (*cf.* le phénomène de « la double lecture », évoqué *supra* 4.3). Tenant un discours sur le monde, il a une fonction extralinguistique.

1. *Cf.* A. Rey, « Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple », *Langue française*, 106, p. 96-101.

Contenu encyclopédique

L'exemple encyclopédique s'inscrit dans une visée didactique ; il transmet des connaissances qui concernent la description du référent. Dans les dictionnaires contemporains, c'est le plus souvent un exemple construit (une phrase). Il confère au mot-entrée illustré (de catégorie nominale) une valeur générale et présente un contenu qui a une valeur de vérité dans le système socioculturel décrit¹.

Certaines assertions relèvent de l'encyclopédie pure.

- PR (2013) s.v. *céramique* II *Bernard Palissy fut l'un des créateurs de la céramique en France.*
- PR (2013) s.v. *fourmi* : *On compte environ 2 000 espèces de fourmis.*

D'autres mentionnent des traits descriptifs utiles à l'appréhension du référent.

- *Dictionnaire du français* s.v. *esturgeon* : *Les œufs d'esturgeon sont un mets très apprécié.*
- PR (2013) s.v. *chameau* 1 *On distingue le chameau à deux bosses ou chameau d'Asie et le chameau à une bosse ou chameau d'Arabie. La sobriété, l'endurance du chameau. Transport à dos de chameau.*

Par ce moyen, le dictionnaire de langue intègre des informations qui relèvent du programme de la microstructure d'un dictionnaire encyclopédique. On l'observe dans le traitement de *chameau* dans le *PLI* et le *PR* (*cf.* Annexes). Les exemples du *PR* correspondent aux traits de la définition hyperspécifique du *PLI* (par ex. *transport à dos de chameau* est l'équivalent de /sert de monture/). On notera que le syntagme *la sobriété, l'endurance du chameau* met en évidence le trait du **stéréotype** associé à *chameau*, trait qui motive l'expression *sobre comme un chameau* (*cf.* chap. 3, 3.3.2).

Les exemples encyclopédiques ne sont donc pas seulement destinés à satisfaire la curiosité du lecteur mais certains d'entre eux ont un intérêt linguistique. La frontière entre langue et encyclopédie est poreuse.

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, *op. cit.*, p. 276-285.

Contenu idéologique

Les contenus idéologiques peuvent apparaître dans les exemples, sous n'importe quelle entrée, de façon explicite ou, lorsqu'ils se mêlent à l'information linguistique, de façon implicite.

Les exemples forgés présentent les **lieux communs**, les clichés culturels de la société dont le lexicographe décrit la langue. On en trouve, en grand nombre, dans les répertoires anciens.

- PLI 1906 s.v. *gaiement*: *marcher gaiement à la mort*¹.
- PLI 1906 s.v. *on*: *On devient patiente quand on est maman*!
- PLI 1906 s.v. *verroterie*: *Les nègres affectionnent particulièrement la verroterie.*

Ces exemples, qui prètent aujourd'hui à sourire, illustrent des valeurs communes et partagées de la société du début du xx^e siècle (valeurs guerrières, familialisme, racisme). Ils disparaissent du dictionnaire en 1959.

De même, les dictionnaires actuels reflètent le système de valeurs de leur temps. À la dimension culturelle de l'exemple s'ajoute la dimension linguistique (fréquence discursive, présence des termes cooccurrents).

- PR (2013) s.v. *pervertir* 2 *L'argent pervertit le sport.*
- PR (2013) s.v. *esclavage* 3 *L'esclavage de la drogue.*

Chaque dictionnaire a cependant sa personnalité. R. Martin souligne que de nombreux exemples du *DFC* trahissent des préoccupations sociopolitiques et idéologiques².

Les clichés culturels concernent les représentations idéologiques inscrites dans la langue, comme le montre le **traitement du masculin et du féminin**. La dissymétrie sémantique des mots *femme* et *homme*, reflet d'une culture dominée par les hommes, se manifeste dans les exemples du dictionnaire ; ainsi ceux qui illustrent les mots *femme* ou *féminin* véhiculent des traits physiques et psychiques liés à une représentation traditionnelle du rôle et du comportement de la femme (par ex. *féminin* est exemplifié, dans tous les dictionnaires, par *charme* ou *grâce*, *intuition* ou *imagination* ; *viril* par *force* ou *courage*). De même, le verbe *papoter*, péjoratif,

est souvent exemplifié au féminin : *Les deux vieilles dames papotaient dans un coin du salon (DFC)* ; *elle papote avec sa voisine (Dictionnaire du français)* ; *papoter entre copines (PR2013)* ; on peut citer encore cet exemple du *DFC* pour *entièrement* (s.v. *entier*) : *une femme entièrement insensible à un argument logique.*

Le lexicographe est, d'une certaine façon, tenu de décrire les contenus idéologiques dont la langue est porteuse. Par le biais de remarques, il peut toutefois marquer sa distance par rapport aux énoncés cités, comme le fait le *GR* (1985), en mettant en garde le lecteur contre « l'image sociale aujourd'hui contestée » (s.v. *femme* I, A, 1). Il peut aussi, au fil des éditions successives, adapter son discours à l'évolution des mentalités et en atténuer la teneur idéologique. Le *PR* rectifie et retouche les exemples sous l'entrée *femme* (I, 6) :

- PR 1967 : *Une jolie femme fraîche, jeune et bien faite.*
- PR 1997 : *Une jolie femme jeune et bien faite.*
- PR 2007 : *Une femme jeune et bien faite.*

Mais aussi sous des entrées qui risquent fort de passer inaperçues : s.v. *vison* (2) :

- PR 1967 : *Elle s'est fait offrir un vison.*
- PR 1993 : *Elle s'est offert un vison.*

Contrairement à l'exemple forgé, les exemples signés peuvent fournir des contrepoints à l'idéologie dominante. Selon les auteurs cités, le contenu idéologique sera plus ou moins marqué, conservateur ou précurseur.

« La citation signée, surtout la littéraire, est un discours personnel qui se moque des valeurs de vérité, qui repousse les lieux communs et qui affectionne les collocations imprévisibles. C'est l'irruption de la liberté de l'individu qui fait à la fois un usage optimal de la langue [le style] et déstabilise les lieux communs [le contenu]. Il constitue forcément un facteur d'évolution de la langue et de l'idéologie. »

J. Rey-Debove, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, p. 250
Deux citations tirées du *PR* permettent d'en prendre la mesure :

- s.v. *femme* I, 1 « *Quand sera brisé l'infini servage de la femme, quand elle vivra pour elle et par elle [...], elle sera poète, elle aussi* » Rimbaud.
- s.v. *homme* II, B, 2 « *Qu'est-ce que c'est "être un homme" ? Si c'est être courageux, je le suis. Viril aussi. Égoïste, aussi* » Sagan.

1. Relevé par J. et C. Dubois, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, p. 54.
2. R. Martin, « L'exemple lexicographique... », p. 605.

Valeur littéraire

L'exemple littéraire peut être cité pour lui-même, en tant qu'énoncé rare et singulier, qui illustre le fait littéraire. Il est représentatif du style d'un écrivain, d'un procédé stylistique ou est le fragment témoin d'une œuvre célèbre.

- PR s.v. *ciel* I « *Le ciel, on le voit d'un bord à l'autre de la terre, il est une laque bleue percée de brillances* » Duras.
- PR s.v. *siffler* I, 1 « *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?* » Racine.
- PR s.v. *rêve* I, 1 « *Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant* » Verlaine.

Le rapport entre l'entrée exemplifiée et l'exemple s'efface, certaines citations pouvant figurer sous d'autres entrées. Par ce type d'exemples et par la présence des titres d'œuvres, le dictionnaire est proche d'une anthologie.

L'exemple sert de caractérisant typologique au dictionnaire. L'usage exclusif de l'exemple forgé définit le dictionnaire d'apprentissage par son aptitude à répondre aux exigences linguistiques. L'utilisation de la citation définit le dictionnaire de langue plus ambitieux dans sa description des usages. De fait, il y a une complémentarité entre l'exemple forgé et la citation. On rappellera, pour mémoire, afin d'en restituer les termes exacts, la citation célèbre de Voltaire à propos du premier *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) : « Il me semble aussi qu'on s'était fait une loi de ne point citer ; mais un dictionnaire sans citation est un squelette. »

5. Les relations lexicales

Dans le dictionnaire, les relations lexicales entre les unités apparaissent dans la microstructure sous la forme de **renvois**. Ces renvois qui relient l'entrée aux mots-entrées du dictionnaire ayant un rapport formel ou sémantique avec elle – le terme *renvoi* désigne à la fois le procédé et l'entrée à laquelle on renvoie – permettent de corriger l'isolement des messages dû au fait que chaque mot est l'objet d'un article autonome. Les renvois à partir de la microstructure dépendent du programme d'information sur l'entrée ; ils sont nombreux dans le *TLF*, le *GR* et le *PR*, rares dans le *PLI* et le *DH*. Les dictionnaires d'apprentissage y ont également recours.

5.1 Les relations formelles

Les relations formelles (paronymie et homonymie) sont inégalement traitées dans les dictionnaires.

Les **paronymes** – mots qui présentent une ressemblance formelle telle qu'ils sont susceptibles d'être confondus comme *conjecture* et *conjoncture*, ou *gradation* et *graduation* – sont rarement signalés dans un dictionnaire de langue. Leur présentation relève d'un dictionnaire des difficultés.

Les **homonymes**, en revanche, source d'ambiguïté, ont leur place dans les dictionnaires de langue. Mais leur traitement diffère selon les types d'homonymes (cf. chap. 5, 1.2.1). Les homonymes homographes, par exemple *car* (conjonction) et *car* (« véhicule »), sont contigus à la nomenclature. Il n'est donc pas nécessaire de leur consacrer une rubrique. Au contraire, les **homonymes homophones** (ou homophones non homographes), par exemple *car*, *carre*, *quart*, se succèdent rarement à l'ordre alphabétique ; ils ne peuvent être trouvés par un lecteur ignorant leur graphie. La présentation des homophones du mot permet alors au lecteur d'y accéder et de résoudre l'ambiguïté phonique. Cette rubrique, qui complète l'information relative à la prononciation, est présente dans les ouvrages tels le *Dictionnaire du français*, le *PR*, le *GR*, le *TLF* où elle se trouve à la fin de l'article.

En voici quelques exemples tirés du *PR* 2013 :

- s.v. *cher* : ■ Hom. *chair, chaire, cheire, chère* ;
- s.v. *plaire* : ■ Hom. *plu* (*pleuvoir*) ;
- s.v. *brin* : ■ Hom. poss. *brun*.

Le recensement des homonymes dans le *PR* tient compte de l'identité phonique de certaines formes fléchies (ex. *plu* [*plaire*]/*plu* [*pleuvoir*]) et de l'évolution actuelle de la prononciation (*brin/brun*). La difficulté pour le lexicographe réside, en effet, dans le choix et le nombre des homophones car il y a de nombreux homophones ne donnant jamais lieu à aucune ambiguïté, qui ne méritent pas d'être mentionnés.

5.2 Les relations sémantiques

Les relations de synonymie et d'antonymie entre les unités lexicales sont signalées, de manière explicite, dans un grand nombre de dictionnaires de langue. Dans les dictionnaires de langue *Robert*, les relations sémantiques sont traitées dans le cadre des **relations analogiques** qui incluent, outre les synonymes, les hyponymes et les méronymes ainsi que certains dérivés et composés.

On notera que les relations sémantiques (synonymie, antonymie, hyponymie, hyperonymie, méronymie) apparaissent, de manière implicite, dans les définitions du dictionnaire (cf. *supra* 3.2), voire dans certains exemples (cf. *supra* 4.3.1).

Les renvois se détachent du texte de la microstructure par une typographie spécifique ; ils sont précédés d'une indication métalinguistique (ex. *syn.*) ou, pour les renvois analogiques, d'un signe V. (*voir*) converti en une flèche, dans les éditions plus récentes du *PR*. Dans les renvois analogiques, la nature de la relation sémantique n'est pas explicitée.

L'analogie est une notion relativement confuse.

Dans le dictionnaire, « l'analogie est une relation de ressemblance et le mot est employé dans son sens vulgaire ; ce serait une relation entre deux (ou plusieurs mots) ayant une communauté de sens telle que l'un fait penser ou peut faire penser à l'autre ».

J. Rey-Debove, « Le traitement analogique dans le dictionnaire monolingue », *Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin, New York, De Gruyter, 1989, t. I, 1989, p. 635.

L'analogie permet au lecteur de trouver à partir du sens le mot inconnu : le dictionnaire **analogique** a une fonction **onomasiologique**.

P. Boissière est l'auteur du premier dictionnaire analogique du français (1862) ; l'ouvrage intitulé *Dictionnaire analogique de la langue française. Répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots* regroupe les mots selon leurs rapports de sens, c'est-à-dire de façon non alphabétique (cf. chap. 11, 2.2). Un siècle plus tard, P. Robert conçoit le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* qui, comme son titre l'indique, traite les rapports analogiques dans le cadre alphabétique. La conciliation de l'ordre formel et de l'ordre sémantique satisfait les exigences des lecteurs.

5.2.1 Synonymie et antonymie

Indiquer les synonymes et les antonymes du mot-entrée dans le dictionnaire répond à un double objectif : linguistique (synonymes et antonymes servent à préciser et à limiter le sens et l'emploi du mot-entrée), pédagogique (ils permettent au lecteur d'accroître son stock lexical). Mais leur traitement varie sensiblement d'un dictionnaire à l'autre. Le *GR* et le *PR*, par exemple, traitent les synonymes dans le cadre des renvois analogiques mais en excluent les antonymes ; ceux-ci sont placés en fin d'article et rangés selon l'ordre des acceptions.

Soit l'exemple de *cher* « d'un prix élevé » (emploi adjectival et adverbial) dans le *DFC* et le *PR* (2013).

- *DFC* 2 *cher, chère* adj. 1 D'un prix élevé : *Un tissu cher. Ce livre est trop cher pour ma bourse. Un chauffage plus cher que le charbon* (syn. : COÛTEUX, ONÉREUX, DISPENDIEUX ; ↑RUINEUX, ↑HORS DE PRIX ; contr. : BON MARCHÉ, ÉCONOMIQUE, AVANTAGEUX). 2 Qui vend, qui fournit à des prix élevés : *Un crémier cher. Un restaurant pas cher. Le tailleur le plus cher du marché.* ♦ adv. 1 À un prix élevé, moyennant une somme importante [...]. 2 *Payer cher*, acquérir, gagner par de lourds sacrifices [...].
- *PR* *cher* II, 1 Qui est d'un prix élevé → **coûteux, onéreux**. *Ces vêtements sont chers, trop chers* → **inabordable, ruineux** ; Fam. **chérot** (cf. Hors de prix*) [...]. *Ce n'est pas cher* (cf. Bon marché*) [...]. 2 Qui exige de grandes dépenses → dispendieux. *L'entretien du parc est trop cher. La vie devient chère* (→ **enchérir**). *Lutter contre la vie chère* (→ **cherté**). 3 Qui fait payer un prix élevé. *Ce marchand est cher. Ce médecin est trop cher. Ces restaurants sont chers* (cf. C'est le coup de bambou*, de barre*, de fusil*).
- 4 adv. À haut prix → **chèrement**. *Vendre cher* (cf. fam. Saler* le client). *Coûter cher*. → fam. **chiffrer** [...]. Contr. gratuit ; marché (bon marché).

Dans le *DFC*, les synonymes et les antonymes (en capitales) sont systématiquement indiqués après l'exemple ; ce traitement met en évidence le fait que les mots proposés sont substituables au mot défini dans le même contexte : *un chauffage plus cher/plus coûteux/plus économique que le charbon*. Les nuances sémantiques entre les synonymes sont signalées par des flèches : flèche dirigée vers le haut (valeur intensive, ici *ruineux*) ou vers le bas (valeur diminutive).

Dans le *PR*, les synonymes sont placés soit après la définition (*coûteux, onéreux, dispendieux*), soit après l'exemple (*inabordable, ruineux, chérot*). Les renvois contiennent les termes marqués (fam. *chérot*) et un grand nombre de locutions introduites par *cf.* (acception 1 *hors de prix*, acception 3 *c'est le coup de bambou, de barre, de fusil*). Ils manifestent une conception de la synonymie élargie aux relations synonymiques entre unités libres et unités polylexicales.

La caractéristique du réseau analogique des synonymes du *PR* (et du *GR*) est sa richesse. Lors de la refonte du *PR* en 2007, de nombreux renvois ont été ajoutés. L'accent a été porté sur :

- L'intégration de nombreuses locutions familières :
 - s.v. *facile* 1 *C'est facile, très facile* → fam. **fastoche** (cf. *C'est l'enfance* de l'art; c'est un jeu d'enfant** ; fam. *c'est du billard** ; *c'est du gâteau** ; *c'est du tout cuit* ; *c'est dans la poche* ; *c'est du nanan, du nougat*) [Les quatre dernières locutions ont été ajoutées dans l'édition de 2013.]
- L'inclusion de synonymes ne relevant pas du registre standard. Il peut s'agir de mots familiers, de régionalismes, de néologismes :
 - s.v. *ennuyeux* 1 → [...] Fam. **chiant, emmerdant, enquiinant, gonflant, soûlant, tannant**
 - s.v. *ennuyeux* 1 → [...] Région. **ennuyant**
 - s.v. *impeccable* 3 → [...] **super, tip-top**.

Mentionner à partir de l'unité standard les mots de ce type, c'est contribuer à desserrer la norme lexicale.

5.2.2 L'exemple-renvoi onomasiologique

Le *GR* et le *PR* utilisent un procédé original. C'est l'exemple (et non plus un seul mot) qui exprime l'idée menant au mot inconnu : c'est, selon la terminologie de J. Rey-Debove, un « exemple-renvoi onomasiologique¹ ».

En voici deux illustrations :

- *PR* s.v. *biche* : *Le petit de la biche* → **faon**
- *PR* s.v. *cheval* 1, 1 : *Cri du cheval* → **hennissement**

L'exemple est suivi d'un renvoi (*faon*) dont l'exemple entier est synonyme (*le petit de la biche* a pour synonyme *faon*). Mais l'ensemble constitué par l'exemple et le renvoi suscite également une autre lecture correspondant à une

1. J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 308.

dénomination : *le petit de la biche* s'appelle *faon*. Dans ces cas, l'exemple est utilisé comme « définition inversée » et l'information onomasiologique est totale¹.

5.2.3 Hyponymie et méronymie

Les hyponymes et les méronymes sont signalés dans les renvois analogiques du *PR* et du *GR*.

Les renvois comportant les co-hyponymes sont placés après la définition ; la liste des co-hyponymes présente un champ lexical de nature onomasiologique (cf. chap. 3, 2.1.2).

- *PR* 2013 s.v. *deux-roues* : Adm. Véhicule à deux roues → **bicyclette, cyclomoteur, moto, scooter, vélomoteur**.
- *PR* 2013 s.v. *discours* I, 2 *Cour*. Développement oratoire fait devant une réunion de personnes → **allocution, causerie, conférence, exposé, harangue, improvisation, proclamation, speech** ; Fam. **laïus, topo**.

On notera que certains co-hyponymes peuvent figurer comme synonymes dans d'autres dictionnaires. (Ex. *TLF* s.v. *discours* B, 1 quasi-syn. : *allocution, conférence*).

Les renvois recensant les méronymes sont introduits à partir des exemples exprimant cette relation « *Parties de...* ».

- *PR* 2013 s.v. *discours* II, 1 *Rhét*. *Les six parties traditionnelles du discours* → **exorde, proposition ; narration, preuve, réfutation ; péroraison**.
- *PR* 2013 s.v. *fleur* I, A, 1 *Parties de la fleur* → **périanthe, 2 étamine, pistil**.

Ces renvois analogiques sont de type encyclopédique. Ils montrent une relation d'appartenance de choses, la séquence exemple et renvoi se prêtant à la lecture suivante : *les parties de la fleur sont le périanthe, les étamines, le pistil ; la bicyclette, le cyclomoteur, la moto, le scooter, le vélomoteur sont des deux-roues*.

Les relations analogiques présentent d'autres relations. On y trouve des dérivés : ex. cité *supra* s.v. *cher* II, 2 *La vie devient chère* (→ **enchérir**). *Lutter contre la vie chère*

1. *Ibid.*, p. 309.

(→ **cherté**). On y trouve également des relations associatives diverses liées à un thème. Ex. *GR2001* s.v. *fumée* 1, 2 *Fumée qui monte des flancs du cheval* → **haleine**, **transpiration**. Dans la pratique dictionnaire, l'analogie a des contours flous. Paul Robert, dans sa préface à la première édition du *PR* (1967), parle « des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots ».

Le nombre et la variété des renvois analogiques montrent le maillage serré dans lequel chaque mot est pris, permettant au lecteur d'enrichir ses moyens d'expression ; de ce point de vue, les dictionnaires de langue *Robert* rendent de plus grands services que les dictionnaires spécialisés de synonymes ou les dictionnaires analogiques non alphabétiques.

Annexes

Petit Robert (2013)

CHAMEAU [ʃamo] n. m. - *camelus* (1000) + latin *camelus*, grec *kamēlos* = 1 **camel** Grand mammifère ongulé (*camélidés*) à une ou deux bosses dorsales, à pelage laineux. On distingue le *chameau* à deux bosses ou *chameau d'Asie* et le *chameau* à une bosse ou *chameau d'Arabie* (= *dromadaire*, *mohar*). La sobriété, l'endurance du *chameau* (cf. Le vaisseau "du désert"), *Transport* à dos de *chameau*. Caravane de *chameaux*. Le *chameau blaire*.
 — **POIL DE CHAMEAU** : tissu en poil de *chameau*. *Manteau en poil de chameau*. — **FOUR**. - Il est plus aisé pour un *chameau* d'entrer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. (Évangiles, saint Matthieu). = 2 **FOUR**. *Chameau* à deux bosses (opposé à *dromadaire*). = 3 (1928) *maître envers une femme*; *Fa et tra*. *Personne méchante, désagréable (= cochon, vache)*. " *Ah! le chameau! Qu'est-ce qui lui prend à cette entêté-là!* - *Zola*. *rom*. *La chameau!* - *adj.* Ce qu'il telle! est *chameau!* = 4 (1922) *va*. *Combinaison de caissons à six aides* à soulever un navire four lui faire franchir des haute-fonds.

Petit Larousse Illustré (2013)

CHAMEAU n. (lat. *camelus*, d'ég.). 1. Mammifère ongulé de l'Asie centrale, à deux bosses grasses sur le dos adapté à la vie dans les régions arides, où il sert de monture et d'animal de trait.
 ☉ Cr: le chameau blaire: famille des camélidés.
 2. Four. (Abaillé en zoologie). Dromadaire. 3. Fam. Personne méchante ou désagréable: Quel chameau, cette fille!



A. chameau

Bibliographie

1. Sémantique et morphologie

1.1 Ouvrages

- AMIOT D., *L'Antériorité temporelle dans la préfixation en français*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1997.
- ANSCOMBRE J.-C., MEJRI S. (éd.), *Le Figement linguistique : la parole entravée*, Paris, Champion, coll. Lexica – Mots et Dictionnaires 18, 2017.
- APOTHÉLOZ D., *La Construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.
- BENVENISTE É., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, t. II.
- BONHOMME M., *Linguistique de la métonymie*, Berne, Peter Lang, 1987.
- BRÉAL M., *Essai de sémantique*, Brionne, Monfort, 1982 [1897].
- BUVET P.-A., *La Dimension lexicale de la détermination en français*, Paris, Honoré Champion, coll. Lexica – Mots et Dictionnaires 26, 2014.
- CHAURAND J., MAZIÈRE F. (éd.), *La Définition*, Paris, Larousse, 1990.
- CORBIN D., *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1991 [Max Niemeyer, 1987].
- CUSIMANO Ch., *La polysémie, essai de sémantique générale*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- DARMESTER A., *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Paris, Slatkine Reprints, 1972 [1877].
- , *La Vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Champ Libre, 1979 [1887].
- , *Traité de la formation des mots composés de la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*, Paris, Champion, 1967 [1893].

DUBOIS J., DUBOIS-CHARLIER F., *La Dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan Université, 1999.

DUMARSAIS, *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion, 1988 [1730].

FONTANIER P., *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 1968 [1830].

FRADIN B., *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF, 2003.

—, *La Raison morphologique. Hommage à la mémoire de Danielle Corbin*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, 2008.

FRADIN B., KERLEROUX F., PLÉNAT M. (éd.), *Aperçus de morphologie du français*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2009.

FRANÇOIS J. éd., *Théories contemporaines du changement sémantique*, Mémoires de la Société de linguistique de Paris, T. IX, Peeters Leuven, 2000.

GARDES TAMINE J., *Au cœur du langage. La métaphore*, Paris, Honoré Champion, 2011.

GOUGENHEIM S., *Les Mots français dans l'histoire et dans la vie*, Paris, Omnibus, 2018 [Picard, 1966].

GREIMAS A.-J., *Sémantique structurale*, Paris, Larousse, 1966.

GREZKA A., *La Polysémie des verbes de perception*, Paris, L'Harmattan, 2009.

GROSS G., *Les Expressions figées en français : des noms composés aux locutions*, Paris, Ophrys, 1996.

—, *Manuel d'analyse linguistique. Approche sémantico-syntaxique du lexique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

GRUAZ C., *La Dérivation suffixale en français contemporain*, Publications de l'université de Rouen, 1988.

—, *Aspects du mot français*, Paris, L'Harmattan, 2005.

GUILBERT L., « De la formation des unités lexicales », *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 1971, t. I, p. IX-LXXXI.

—, *La Créativité lexicale*, Paris, Larousse, coll. « Langue et langage », 1975.

HEYNA F., *Étude morpho-syntaxique des parasynthétiques. Les dérivés en dé- et en anti-*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2012.

HUMBLEY J., *Évolution du lexique*, dans *Histoire de la langue française 1945-2000*, CNRS Éditions, 2000, p. 71-106.

HUOT H., *Morphologie, Forme et Sens des mots du français*, Paris, Armand Colin, 2006 [2001].

JACQUET-PFAU Ch., SABLAYROLLES J.-F. éd., *La fabrique des mots français*, Actes du Colloque de Cerisy 2015, Limoges, Lambert-Lucas, 2016.

KERLEROUX F., *La Coupure invisible. Études de syntaxe et de morphologie*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1996.

KLEIBER G., *La Sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris, PUF, 1990.

—, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999.

LAKOFF G., JOHNSON M., *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 1985 [Metaphors We Live By, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1980].

LAMIROY B. (coord.), *Les Expressions verbales figées de la francophonie. Belgique, France, Québec et Suisse*, Ophrys, 2009.

LARRIVÉE P., *Une histoire du sens : panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2008.

LE GUERN M., *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse, 1973.

LYONS J., *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse, 1978.

MARCELLO-NIZIA Ch., *Grammaticalisation et changement linguistique*, De Boeck-Duculot, coll. Champs linguistiques, 2^e éd. 2009.

MARTIN R., *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck, 1976.

—, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1992 [1983].

—, *Sémantique et Automate*, Paris, PUF, 2001.

MARTINET A., *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1996 [1967].

MATHIEU-COLAS M., *Les Mots à trait d'union, problèmes de lexicologie informatique*, Paris, Didier, 1994.

MEILLET A., *Linguistique historique et linguistique générale*, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 1982 [1975].

- MEJRI S., GROSS G. éd., *Phraséologie et profils combinatoires, Lexique, syntaxe et sémantique, Hommage à Peter Blumenthal*, Paris, Honoré Champion, coll. Bibliothèque de grammaire et de linguistique, n° 49, 2016.
- MEL'ČUK I., POLGUÈRE A., *Lexique actif du français, L'apprentissage du français fondé sur 20000 dérivations sémantiques et collocations du français*, Bruxelles, De Boeck, coll. Champs linguistiques, 2007.
- MEYER B., *Synecdoques. Étude d'une figure de rhétorique*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- MITTERAND H., *Les Mots français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 270, 2000 [1963].
- NYCKEES V., *La Sémantique*, Paris, Belin, 1998.
- NYROP K., *Grammaire historique de la langue française*, vol. III, *Formation des mots*, Paris, Slatkine Reprints, 2011 [1914-1960].
- PETIT G., *La dénomination, approches lexicologique et terminologique*, Louvain, Bibliothèque de l'information grammaticale, 2009.
- PICOCHÉ J., *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan, 1995 [1986].
- , *Didactique du vocabulaire français*, Paris, Nathan, 1993 ; édition revue : *Enseigner le vocabulaire, la théorie et la pratique*, Éditions Vigdor, 2009, www.vigdor.com
- POTTIER B., *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974.
- PRUVOST J., SABLAYROLLES J.-F., *Les Néologismes*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 3^e éd. 2016.
- RASTIER F., *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 1987.
- REY-DEBOVE J., *La Linguistique du signe*, Paris, A. Colin, 1998.
- ROCHÉ M., BOYÉ G., HATHOUT N., LIGNON S., PLÉNAT M., *Des unités morphologiques au lexique*, Paris, Hermès, Coll. Langues et syntaxe, 2014.
- SABLAYROLLES J.-F., *La Néologie en français contemporain*, Paris, Champion, 2000.
- SAUSSURE F. DE, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972 [1916].
- , *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002.

- SOUTET O. (dir.), *La Polysémie*, Paris-Sorbonne, Presses de l'Université, 2005.
- TEMPLE M., *Pour une sémantique des mots construits*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1996.
- TOURATIER Ch., *La Sémantique*, Paris, A. Colin, coll. « Coursus », 2010 [2000].
- , *Morphologie et Morphématique. Analyse en morphèmes*, Publications de l'Université de Provence, coll. « Langues et langage », 8, 2002.
- TOURNIER J., *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Paris, Slatkine, 2007 [1985].
- , *Précis de lexicologie anglaise*, Nathan Université, 1993 [1987].
- TOURNIER J., TOUNIER N., *Dictionnaire de lexicologie française*, Paris, Ellipses, 2009.
- ULLMANN S., *Précis de sémantique française*, Berne, Francke, 1952.
- VAN GOETHEM K., *L'Emploi préverbal des prépositions en français. Typologie et grammaticalisation*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2009.
- VICTORRI B. et FUCHS C., *La Polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès, 1996.

1.2 Revues

1.2.1 Revues de lexicologie

- Cahiers de lexicologie*, dir. G. Gross, J. Pruvost, *Revue internationale de lexicologie et lexicographie*, Éditions Garnier.
- Lexique*, dir. P. Corbin, A.-M. Berthonneau, Presses Universitaires du Septentrion.
- Neologica*, LDI, Université Paris XIII – CNRS, dir. J. Humbley, J.-F. Sablayrolles, Éditions Garnier.
- Sillexicales*, SILEX, Université de Lille III.

1.2.2 Numéros de revue : sémantique

- Aux sources de la polysémie nominale*, dir. P. Cadiot, B. Habert, *Langue française* 113, Larousse, mars 1997.

- Collocations, corpus, dictionnaires*, dir. P. Blumenthal, F.-J. Hausmann, *Langue française* 150, Larousse, juin 2006.
- Empirie, Théorie, Exploitation : le travail de Jean Dubois sur les verbes français*, dir. D. Leeman, P. Sabatier, *Langages* 179-180, Larousse, septembredécembre 2010.
- L'hyponymie et l'hyperonymie*, dir. M-F. Mortureux, *Langue française* 98, Larousse, juin 1990.
- La relation d'appartenance, Faits de langue* 7, Ophrys, 1996.
- La relation partie-tout, Verbum*, 1997 (T. XIX, N° 3), Presses Universitaires de Nancy.
- La synonymie*, dir. A. Balibar-Mrabti, *Langages* 128, Larousse, décembre 1997.
- La synonymie en questions, Échanges entre les époques*, dir. F. Berlan, D. Bouverot, *Le français moderne* 1, CILF, 2007.
- Le classement syntactico-sémantique des verbes français*, dir. J. François, D. Le Pesant, D. Leeman, *Langue française* 153, mars 2007.
- Le lexique, entre identité et variation*, dir. J.-J. Franckel, *Langue française* 133, Larousse, février 2002.
- Les classes d'objets*, dir. D. Le Pesant, M. Mathieu-Colas, *Langages* 131, septembre 1998.
- Les figures de rhétorique et leur actualité en linguistique*, dir. R. Landheer, *Langue française* 101, Larousse, février 1994.
- Les figures entre langue et discours*, dir. Ch. Marque-Pucheu, *Langue française* 129, Larousse, février 2001.
- Les primitifs sémantiques*, dir. B. Peeters, *Langue française* 98, Larousse, mai 1993.
- Métaphore et métaphores*, dir. M. Fasciolo, M. Rossi, *Langue française* 189, Larousse, mars 2016.
- Néologie sémantique et analyse de corpus*, dir. J.-F. Sablayrolles, *Cahiers de lexicologie* 100, Éditions Garnier, 2012.
- Nouvelles approches de la métaphore*, dir. A. Balibar-Mrabti, M. Conenna, *Langue française* 134, Larousse, mai 2002.

- Représentations du sens lexical*, dir. P. Larrivée, *Langages* 172, Paris, Larousse, 2008.
- Sélection et sémantique*, dir. J. Giry-Schneider, *Langages* 115, Larousse, septembre 1994.
- Sémantique lexicale et grammaticale*, dir. Y. Y. Mathieu, *Langages* 136, décembre 1999.
- Verbes et classes sémantiques*, dir. A. Grezka, F. Martin-Berthet, *Verbum* 2007 (1-2), Presses Universitaires de Nancy.

1.2.3 Numéros de revue : morphologie

- La composition néoclassique : nouvelles données, nouveaux usages, nouvelles définitions*, dir. S. Lignon, F. Namer, *Verbum* XXXIV-2, Presses Universitaires de Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine, 2012.
- Composition syntaxique et figement lexical*, dir. J. François, S. Mejri, Bibliothèque de Syntaxe & Sémantique, Presses Universitaires de Caen, 2006.
- La compositionnalité en morphologie*, dir. D. Apothéloz, G. Boyer, *Verbum* XXVI-4, Presses Universitaires de Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine, 2004.
- La compositionnalité en question*, dir. Dargnat M., Mouret F., *Verbum* 2015-2, Presses Universitaires de Lorraine, 2015.
- Les expressions figées*, dir. L. Danlos, *Langages* 90, Larousse, juin 1988.
- La formation des mots : horizons actuels*, dir. D. Corbin, P. Corbin, M. Temple, *Lexique* 16, Presses Universitaires du Septentrion, 2004.
- La formation des mots, structures et interprétations*, dir. D. Corbin, *Lexique* 10, Presses Universitaires de Lille, 1991.
- Interface sémantique/Morphologie, Revue de Sémantique et Pragmatique* 35-36, Université d'Orléans, 2014.
- La morphologie des dérivés évaluatifs*, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat, M. Roché, *Silexicales* 2, SILEX, Université de Lille III, 1999.
- La productivité lexicale*, dir. A. Dugas, Ch. Molinier, *Langue française* 96, Larousse, décembre 1992.

La productivité morphologique en questions et en expérimentations, dir. G. Dal, *Langue française* 140, Larousse, décembre 2003.

Les unités morphologiques, B. Fradin, G. Dal, N. Hathout, F. Kerleroux, M. Plénat, M. Roché, *Silexicales* 3, SILEX, Université de Lille III, 2003.

Mots possibles et mots existants, D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat, *Silexicales* 1, SILEX, Université de Lille III, 1997.

Nominalisations : nouveaux aspects, dir. R. Marin, F. Villoing, *Lexique* 20, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

Quoi de neuf en morphologie ?, dir. B. Fradin, F. Kerleroux, *Langages* 152, Larousse, décembre 2003.

Vers une extension du domaine de la phraséologie, dir. D. Legallois, A. Tutin, *Langages* 189, Larousse, mars 2013.

1.2.4 Numéros de revue : sémantique et morphologie

Lexicologie contrastive espagnol-français, dir. X. Blanco, *Langages* 143, Larousse, septembre 2001.

Les mots, leur sens, leur forme, leur création et leur reconnaissance, D. Limame, I. Skouratov, I. Thomas éd., *BULAG* 27, Presses Universitaires Franc-comtoises, 2002.

La néologie lexicale, dir. L. Guilbert, *Langages* 36, Didier-Larousse, 1974.

La problématique du mot, dir. S. Mejri, *Le français moderne* 1, Paris, CILF, 2009.

Le statut d'unité lexicale, dir. G. Petit, *LINX* 40, Université Paris X-Nanterre, 1999.

Néologie, dir. S. Mejri, J.-F. Sablayrolles, *Langages* 183, 2011.

Polysémie et polylexicalité, dir. S. Mejri, Bibliothèque de Syntaxe & Sémantique, Presses Universitaires de Caen, 2003.

2. Lexicographie

2.1 Ouvrages

BAIDER F., LAMPROU E., MONVILLE-BURSTON M. éd., *La marque en lexicographie*, Limoges, Lambert-Lucas, 2011.

BÉJOINT H., THOIRON P. dir., *Les dictionnaires bilingues*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 1996.

COLLIGNON L., GLATIGNY M., *Les dictionnaires, Initiation à la lexicographie*, Paris, CEDIC, 1978.

CORMIER M., FRANCOEUR A., BOULANGER J.-C., dir. *Les dictionnaires Le Robert. Genèse et évolution*, dir., Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

CORMIER M., FRANCOEUR A., dir. *Les dictionnaires Larousse. Genèse et évolution*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005.

DUBOIS J., DUBOIS C., *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 1971.

FARINA A., ZOTTI V. éd. *La Variation lexicale des français. Dictionnaires, bases de données, corpus. Hommage à Claude Poirier*, Paris, Honoré Champion, coll. Lexica – Mots et Dictionnaires 28, 2014.

GAUDIN F., GUESPIN L., *Initiation à la lexicologie française, De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot, 2000.

GAUDIN F. éd., *La Lexicographie militante, Dictionnaires du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. Lexica – Mots et Dictionnaires 23, 2013.

HAUSMANN F.J., REICHMANN O., WIEGAND H.E., ZGUSTA L. éd., *Wörterbücher/ Dictionaries / Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie / An International Encyclopedia of Lexicography / Encyclopédie internationale de lexicographie*, 3 vol., Berlin / New York, Walter de Gruyter, 1989-1991.

HEINZ M. éd., *L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains*, Tübingen, Niemeyer, Lexicographica Series Maior, 2005.

—, *Les Sémiotiques du dictionnaire*, Berlin, Franck & Timme, 2014.

- MARTINEZ C., *L'Orthographe dans les dictionnaires français, La construction de la norme graphique par les lexicographes*, Paris, Champion, 2012.
- MESCHONNIC H., *Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier, 1991.
- PAULY É., *La polysémie, Réflexion théorique, méthodologique et application à la lexicographie. L'exemple des verbes aller, partir et tirer en français contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- PRUVOST J., GUILPAIN-GIRAUD M., DE BLOIS J., dir. *Pierre Larousse. Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*, Paris, Champion, 2002.
- PRUVOST J., *Les dictionnaires de langue française*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 2002.
- , *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006.
- QUEMADA B., *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, Paris, Didier, 1968.
- QUEMADA B., et PRUVOST J., eds *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Champion, 1998.
- REY A., *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot*, Paris, Armand Colin, 2008 [*Le lexique : images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie, 1977*].
- , *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Paris, Plon, 2011. Rey A., *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, PUF, *Que Sais-Je ?*, 1982.
- REY-DEBOVE J., *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Hague, Mouton, 1971.
- SABLAYROLLES J.-F. éd., *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion, 2015.
- STEUCKARDT A., LECLERCQ O., NIKLAS-SALMINEN A., THOREM M., eds *Les dictionnaires et l'emprunt. XVII^e-XXI^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2011.
- WAGNER R.-L., *Les vocabulaires français, I, Définitions*, Les dictionnaires, Didier, 1967.

2.2 Revues

2.2.1 Revues de lexicographie

Les Cahiers du dictionnaire, dir. G. Dotoli, Paris, Classiques Garnier.

Lexicographica, International Annual for Lexicography, Revue internationale de lexicographie, Internationales Jahrbuch für Lexicographie, (ed. by Gouws, RUFUS H., HEID U., SCHIERHOLZ S., SCHWEICKARD W., WIEGAND H.E.), Berlin, W. de Gruyter.

2.2.2 Numéros de revue

Aspects de la métalexigraphie du XVII^e au XXI^e siècles, dir. J. PRUVOST, *Cahiers de lexicologie* 88, Paris, Garnier, 2006.

Changer les dictionnaires ?, dir. P. CORBIN et N. GASIGLIA, *Lexique* 19, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.

Collocations, corpus, dictionnaires, dir. P. BLUMENTHAL, FJ HAUSMANN, *Langue française* 150, Paris, Larousse, 2006.

Dictionnaire, sémantique et culture, dir. S. DELESALLE, A. REY, *Langue française* 43, Paris, Larousse, 1979.

Dictionnaires électroniques du français, dir. Bl. COURTOIS, M. SILBERZTEIN, *Langue française* 87, Paris, Larousse 1990.

Dictionnaires et innovation, *ELA* 137, Klincksieck, 2005.

Dictionnaires et littérature, Littérature et dictionnaires, dir. P. CORBIN, J.-P. GUILLERM, *Lexique* 12-13, Presses Universitaires de Lille, 1995.

Dictionnaires et orthographe, dir. Ch. JACQUET-PFAU et M. MATHIEU-COLAS, *Cahiers de lexicologie* 97, Paris, Garnier, 2010.

Dictionnaires : nouvelles approches, nouveaux modèles, *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X-2, 2005.

Dictionnaires : nouvelles technologies, nouveaux produits ? *Revue française de linguistique appliquée*, vol. II-1, 1997.

Le dictionnaire, dir. B. AL, J. SPA, *Lexique* 2, Presses Universitaires de Lille, 1983.

Le Dictionnaire de l'Académie française : un modèle qui traverse les siècles, Études de linguistique appliquée (ÉLA) 163, Klincksieck, 2011.

L'exemple dans le dictionnaire de langue. Histoire, typologie, problématique, dir. A. LEHMANN, *Langue française* 106, Paris, Larousse, 1995.

Interpréter les dictionnaires ; pluralité d'approches, dir. N. GASIGLIA, *Lexique* 21, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

La lexicographie, dir. J. REY-DEBOVE, *Langages* 19, Larousse, 1970.

Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles), dir. M. GLATIGNY, *Lexique* 9, Presses Universitaires du Septentrion, 1990.

Lire les dictionnaires : une pluralité d'approches, dir. N. GASIGLIA, *Lexique* 22, Presses Universitaires de Lille, 2013.

Voix et voies de la lexiculture, dir. J. PRUVOST, *Études de linguistique appliquée (ÉLA)* 154, Klincksieck, 2009.

2.3 Dictionnaires

2.3.1 Dictionnaires généraux

Dictionnaire de l'Académie française, 9^e éd., en cours, 3 vol. parus, Imprimerie nationale-Fayard 1992-2011 ; www.academie-francaise.fr ; www.atilf.fr/dictionnaires/

Dictionnaire Hachette (DH), Hachette, 2013.

DUBOIS J. *et al.*, *Dictionnaire du français contemporain (DFC)*, Larousse, 1 vol., 1980, 1971 [1966].

DUBOIS J. (dir.), *Lexis. Le dictionnaire érudit de la langue française*, Larousse, 1 vol., 2009 [1979].

GUILBERT L. *et al.*, *Grand Larousse de la langue française (GLLF)*, Larousse, 7 vol., 1971-1978.

IMBS P., QUEMADA B. (dir.), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècles (1789-1960) (TLF)*, Éditions du CNRS-Klincksieck-Gallimard, 16 vol., 1971-1994 (TLFI) ; CD-ROM 2004 ; www.atilf.fr/tlfi

Le Petit Larousse illustré (PLI), Larousse, 1 vol., 2013 [1906].

PICOCHÉ J., ROLLAND J.-C., *Dictionnaire du français usuel*, De Boeck-Duculot, 1 vol., 2002.

REY A. (dir.), *Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 6 vol., Le Robert, 2001 [P. Robert (dir.), 1957-1964 ; 1985], version numérique 3 2013 ; version numérique 4 2017.

—, *Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert, 4 vol., 2005.

REY A., REY-DEBOVE J. (dir.), *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (PR)*, Le Robert, 1 vol., 2013 [1967].

2.3.2 Dictionnaires spécialisés

BLOCH O., VON WARTBUCH W., *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 1 vol., 2008 [1960].

CELLARD J., REY A., *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette, 1991 [1980].

COTTEZ H., *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*, Le Robert, coll. « Les Usuels du Robert », 1988 [1985].

ENCKELL P., RÉZEAU P., *Dictionnaire des onomatopées*, Paris, PUF, 2003.

GRUAZ C., HONVAULT R., *Dictionnaire synchronique des familles de mots français (DISFA)*, 2 vol., CNRS-HESO, CNRS-DYALANG, Limoges, Lambert-Lucas, 2008.

LE FUR D., *Dictionnaire des combinaisons de mots. Les synonymes en contexte*, Paris, Le Robert, coll. « Les Usuels du Robert », 2007.

MEL'ČUK I., POLGUÈRE A., *Lexique actif du français*, Bruxelles, De Boeck, 1 vol., 2007.

PICOCHÉ J., *Dictionnaire d'étymologie du français*, Paris, Le Robert-Sejer, 2015 [Dictionnaire étymologique du français, Le Robert, 1971].

REY A. (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 vol., Paris, Le Robert, 3^e éd. 2016 [1998, 1992].

REY A., CHANTREAU S., *Dictionnaire des expressions et locutions figurées*, Paris, Le Robert, coll. « Les Usuels du Robert », 1979.

REY-DEBOVE J., Le Robert Brio. *Analyse des mots et régularités du lexique*, Paris, Le Robert, 1 vol., 2004 [Le Robert méthodique, Le Robert, 1982].

Table des matières

Sommaire	3
Avant-propos	5
1 Mot et lexique	9
1 Le mot	9
La classe syntaxique	9
Le sens	11
La forme	12
2 Le lexique	14
Les relations	14
Les variables	17
Les marges	20
PARTIE 1	
SÉMANTIQUE LEXICALE	
2 Le signe linguistique	27
1 Le signe linguistique et le référent	27
Le signe	27
Le référent	28
Le sens référentiel	29
Le sens différentiel	29
2 Extension vs intension	30
3 Dénotation vs connotation(s)	30
3 Les analyses du sens lexical	33
1 La définition par inclusion	34
Le modèle aristotélicien	34